

# Rapport Financier



2007



# RAPPORT FINANCIER

## Sommaire

	PAGES
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	4
Bilan individuel au 31 décembre 2007	12
Compte de résultat individuel 2007	13
Annexe aux comptes individuels	14
Rapport général des Commissaires aux Comptes	33
Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007	35
Compte de résultat consolidé 2007	36
Notes annexes aux états financiers	40
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	77
Rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la LSF	79
Les membres du Conseil d'Administration 2007	80
Le Comité des prêts Départementaux	81
Le Comité des prêts Entreprises	81
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	86
Liste des Caisses locales affiliées (Aisne, Ardennes, Marne)	87
Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2008	90
Les Présidents des Caisses locales	92
L'équipe de Direction (mars 2008)	93
Chiffres-clés	

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

**L'environnement économique mondial**, malgré les fortes perturbations financières rencontrées à compter du second semestre, est encore resté porteur en 2007. La croissance devrait ainsi atteindre 4,90 % après 5,0 % en 2006 et 4,30 % en 2005. La décélération enregistrée dans les pays développés a nettement moins touché les pays émergents. La demande globale est restée élevée et la hausse du prix des matières premières s'est poursuivie. Le cours moyen mensuel du baril de pétrole a ainsi augmenté de près de 70 % sur l'année du fait à la fois d'une demande soutenue, d'un intérêt renforcé des investisseurs pour les matières premières et d'une situation géopolitique toujours sensible au Moyen Orient.

La croissance des pays émergents demeure vive. La Chine devrait atteindre un nouveau sommet (+11,4 % après 10,7 % en 2006) et les niveaux de développement devraient à nouveau être élevés pour l'Inde (+8,5 %) et la Russie (+7,2 %).

La décélération devrait toutefois être marquée dans les pays industrialisés. Dans un contexte de crise financière majeure, ces derniers afficheront des taux de croissance en baisse significative par rapport à 2006 : 2,2 % pour les Etats-Unis, 2 % pour le Japon. La croissance de la zone Euro, marquée par une consommation plutôt modérée, ne devrait atteindre que 2,6 % (contre 2,9 % en 2006). Les progressions les plus fortes seront une nouvelle fois enregistrées par l'Irlande (4,90 %), la Finlande (4,2 %) et la Grèce (4,1 %), tandis que celles enregistrées par la France (1,9 %), l'Italie (1,8 %) et le Portugal (1,8 %) demeureront décevantes. La consommation privée plus dynamique que celle des autres pays de la zone Euro et le rebond de l'investissement des entreprises au troisième trimestre ont permis à la France de limiter la baisse, mais n'ont pas compensé le ralentissement des investissements des ménages lié à la poursuite de l'atterrissement en douceur du marché de l'immobilier.

**Les taux d'intérêt à court terme** ont à nouveau enregistré une hausse continue en 2007. Respectant scrupuleusement son objectif principal de stabilisation des prix, la Banque Centrale Européenne a procédé à deux augmentations de son taux directeur, le portant de 3,5 % à 4,0 % dès juin 2007. Aux Etats-Unis, la FED a en revanche inversé la tendance de hausse enclenchée en juin 2004 pour ramener son taux directeur à 4,75 % en septembre 2007 puis à 4,50 % en octobre et à 4,25 % en décembre, répondant ainsi à son double objectif de maîtrise de l'inflation et de protection de l'emploi. Parallèlement, les taux à moyen terme ont également progressé, l'OAT 10 ans (Obligation Assimilable du Trésor) passant de 3,95 % début janvier 2007 à 4,42 % à fin décembre 2007. Cette hausse générale est directement liée à la crise financière mondiale. Pour autant, la hausse des taux longs en Europe demeure contenue du fait de la baisse des taux longs aux Etats-Unis, elle même générée par la croissance toujours forte des liquidités mondiales. La poursuite d'une progression plus vive des taux à court terme par rapport aux taux à moyen terme entamée en 2006 se traduit désormais pour la zone Euro par une situation durable d'aplatissement et même à certains moments d'inversion de la courbe des taux, compte tenu du renchérissement des taux inter-banques (l'Euribor 3 mois augmentant de 3,725 % début janvier 2007 à 4,69 % fin décembre 2007).

**En matière de placements**, si l'année 2007 se caractérise par une cinquième année consécutive de croissance des actions françaises, elle ne le doit qu'à une performance limitée à 1,31 %, conséquence directe de la crise financière mondiale qui a débuté en août 2007. Dans ce contexte, les placements se sont massivement orientés vers l'épargne liquide et l'assurance vie. Si les flux ont été assez importants sur le livret A et le livret de développement durable (LDD) du fait de l'augmentation à 3 % de leur taux de rémunération en août 2007, les livrets bancaires et l'épargne logement ont poursuivi leur décroissance du fait de conditions de rémunération basses et d'une fiscalité moins attrayante. La Caisse régionale du Nord Est enregistre une

évolution de la structure de son épargne conforme à cette tendance. Globalement, son encours de collecte progresse de 5,3 % sur un an pour atteindre 18,3 milliards d'euros, fin décembre 2007.

**Le crédit**, après trois années de hausse soutenue portée par un marché immobilier vigoureux et des investissements des entreprises soutenus, enregistre un ralentissement attendu de sa progression. La politique volontariste de financement de l'économie locale menée par la Caisse régionale du Nord Est lui permet, néanmoins, de renforcer ses encours de crédit de plus de 15 % en matière d'habitat et de près de 12 % pour les prêts d'équipement. Au total, les encours de crédit de la Caisse régionale du Nord Est progressent de 13,4 % sur un an pour atteindre 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

## LES COMPTES INDIVIDUELUS

### CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Le seul changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent concerne le point suivant :

Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 l'avis n° 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

## LE BILAN

Les principaux postes du bilan, dont le total atteint 18,2 milliards d'euros en progression significative de 14,10 %, ont évolué comme suit :

### Les Ressources

En 2007, la Caisse régionale du Nord Est a maintenu sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement équilibrant les contributions de Crédit Agricole S.A., de la clientèle et du marché monétaire. La Caisse régionale a également poursuivi ses actions d'accroissement significatif de ses fonds propres pour accompagner le développement de sa région.

**Les opérations internes** au Crédit Agricole correspondent, d'une part, aux ressources issues de la centralisation auprès de Crédit Agricole S.A. d'un certain nombre de produits d'épargne et, d'autre part, au refinancement global des crédits de la Caisse régionale, opéré aux conditions de marché conformément aux règles de refinancement internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004. Ce poste s'élève à 10,5 milliards d'euros et représente 58 % du bilan en progression de plus de 25 % sur un an.

**Les comptes créateurs de la clientèle**, correspondant essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme, s'élèvent à 4,1 milliards d'euros (+14,9 %) et représentent 23 % du total bilan. Sur le total des comptes créateurs, les dépôts à vue représentent 2,5 milliards d'euros et les dépôts à terme 1,6 milliard d'euros. Les encours de dépôts à terme progressent de 363 millions d'euros sur un an (+28 %) confirmant ainsi la vigueur permanente des actions commerciales de la Caisse régionale du Nord Est.

**Les dettes représentées par un titre**, correspondant principalement au refinancement de la Caisse régionale sur le marché monétaire, s'élèvent à 998 millions d'euros (-36,4 %) et représentent 5,5 % du total bilan. Les actions de conquête de la Caisse régionale et l'élargissement de la gamme des produits de collecte (en particulier les DAT) ont permis à la Caisse régionale du Nord Est de renforcer son ancrage régional et de poursuivre la diversification de ses sources de refinancement.

**Les fonds propres et quasi fonds propres**, correspondant aux capitaux propres, aux provisions et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 2,2 milliards d'euros (+ 9,63 %) et représentent 12,34 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 220 millions d'euros. Elles reflètent la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ses divers risques. Les dettes subordonnées sont stables à 181 millions d'euros. La variation des fonds propres est due à un résultat 2007 de 118,2 millions d'euros (+2,3 %) avant affectation, à la mise en réserves du résultat 2006 à hauteur de 96,3 millions d'euros et à une nouvelle émission de Certificats Coopératifs d'Associés en décembre 2007. Cette quatrième émission d'un montant de 108,6 millions d'euros répartis en 13,5 millions d'euros de nominal et 95,1 millions d'euros de prime d'émission, s'intègre dans un plan moyen terme de renforcement des fonds propres de la Caisse régionale du Nord Est par levée de capitaux externes en vue d'accompagner les étapes du développement futur du Groupe Nord Est.

## Les Emplois

**Les opérations internes au Crédit Agricole**, correspondant au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A., atteignent 181 millions d'euros (+18,9 %) et représentent 1 % du total bilan.

**Les opérations avec la clientèle**, correspondant au portefeuille de crédits, atteignent 15,2 milliards d'euros (+14,10 %) et représentent 84 % du total bilan. L'évolution de l'activité crédits, au cœur de notre métier, a de nouveau été très forte en 2007. La Caisse régionale poursuit en ce sens sa politique d'appui au développement de la région. Les réalisations de crédit habitat ont de nouveau participé à l'évolution des encours avec un total de 1,6 milliard d'euros ; les encours habitat représentent 42 % de l'encours crédits global de la Caisse régionale du Nord Est.

Cette évolution résulte d'une action commerciale particulièrement efficace qui se traduit par de nouveaux gains de parts de marché. La progression des réalisations de crédits sur le marché des professionnels apparaît également remarquable. Une diminution des réalisations de crédits sur les marchés des entreprises et des Collectivités Publiques a été constatée sur l'année 2007.

**Les opérations sur titres**, correspondant essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse Régionale du Nord Est, s'élèvent à 1,3 milliard d'euros (+8,6 %) et représentent 7 % du total bilan. Conformément aux règles de fonctionnement internes du Groupe Crédit Agricole, ces titres ne peuvent être financés que par les fonds propres. L'augmentation du niveau de fonds propres de la Caisse régionale du Nord Est liée à l'émission de CCA réalisée en 2007 et à l'intégration en réserves du résultat 2006 a permis de réaliser de nouveaux investissements, ce qui explique l'essentiel de l'évolution des encours sur l'exercice.

**Les valeurs immobilisées**, correspondant aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles, s'élèvent à 963 millions d'euros (+23,9 %) et représentent 5,3 % du total bilan. Cette progression provient de la poursuite de la politique de développement de la Caisse régionale, notamment au travers de ses participations propres, ainsi que des actions de croissance du groupe Crédit Agricole.

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) diminue de 6,8 millions d'euros et atteint près de 458 millions d'euros (- 1,46 %) au 31 décembre 2007. Cette évolution résulte notamment du caractère non récurrent de certains produits enregistrés en 2006 (reprise de provisions Epargne Logement). Le PNB reflète la capacité de la Caisse régionale du Nord Est à créer de la richesse sur chacun de ses marchés de clientèle (familles, agriculteurs & viticulteurs, professionnels, clientèle patrimoniale, associations, entreprises et collectivités publiques) et au travers de l'ensemble de ses métiers (financements, placements, services et assurances).

Les produits d'intérêts nets correspondant à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés s'élèvent à 100,5 millions d'euros en baisse de 48,6 %, du fait d'une concurrence particulièrement forte et de la hausse des taux de marché. Les revenus des titres à revenu variable, correspondant principalement aux dividendes perçus sur les participations s'élèvent à 60,3 millions d'euros et progressent de 32,2 %. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie qui s'élèvent à 41,5 millions d'euros ainsi qu'au renforcement des dividendes versés par la SAS Belgium CA et par nos filiales de capital développement. Les commissions nettes, correspondant à la différence entre les commissions perçues et les commissions versées s'élèvent à 136 millions d'euros, en légère baisse de 1 %. Les gains nets sur portefeuilles de titres de négociation et de placement sont de 66 millions d'euros (+19 %). Les autres produits nets, rassemblant les autres postes liés à l'activité, s'élèvent à 95,6 millions d'euros (+206 %).

### Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) diminue de 7 % et s'élève à 223 millions d'euros. Cette évolution résulte de la progression des charges de fonctionnement (+4,4 % dont +4,6 % pour les charges de personnel, +4,1 % pour les autres frais administratifs) générée par le lancement d'activités nouvelles et par un effort de recrutement marqué, destiné à anticiper le renouvellement des effectifs (du fait notamment d'importants départs en retraite). Le coefficient d'exploitation s'établit à 51,30 % en 2007.

### Le Résultat Net

Le Résultat Net progresse de 2,7 millions d'euros et s'élève à 118,2 millions d'euros (+2,3 %). Le coût du risque atteint 75 millions d'euros dont 70 millions d'euros de provisions sur risques et charges. Le solde correspond essentiellement à des provisions crédit et confirme la politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est avec un taux de provisionnement des créances douteuses de 88,6 %. Le résultat exceptionnel s'élève à - 4,2 millions d'euros essentiellement impacté par des charges diverses.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS / IFRS rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses Caisses locales et de quatre de ses filiales.

### Les Filiales consolidées

#### COFINEP

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS COFINEP, société de capital développement dont le capital s'élève à 20 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat social de cette filiale atteint 2,2 millions d'euros en 2007. Le portefeuille d'investissements de COFINEP s'élève en net à 12 millions d'euros, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

#### NORD EST AGRO PARTENAIRES

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100% de la SAS Nord Est Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles et agro-alimentaires dont les capitaux gérés à fin 2007 s'élèvent à 88 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat net social 2007 de cette filiale atteint 7,3 millions d'euros.

#### NORD EST CHAMPAGNE PARTENAIRES

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100% de la SAS Nord Est Champagne Partenaires, société de prises de participations dans les entreprises du secteur Champagne dont les capitaux gérés à fin 2007 s'élèvent à 96,8 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Son résultat net social 2007 s'élève à - 84 milliers d'euros.

#### BELGIUM CA ET CRÉDIT AGRICOLE DE BELGIQUE

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, au côté du Crédit Agricole du Nord de France et de Crédit Agricole S.A.. La SAS Belgium CA est une holding au capital de 120 millions d'euros qui détient une participation de 50% (66.66% en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le Crédit Agricole de Belgique est une banque qui s'adresse à l'ensemble des types de clientèles avec une dominante historique sur le monde rural et dont le réseau est constitué d'agents indépendants. En 2004, le Crédit Agricole de Belgique a réalisé l'acquisition d'Europabank, banque à dominante urbaine, spécialisée dans le crédit à la consommation, le crédit bail et les cartes bancaires. En juin 2005, le Crédit Agricole de Belgique a acquis une participation de 40,90 % dans Keytrade Bank, leader incontesté du courtage en ligne en Belgique et au Luxembourg. Le 22 mars 2007, cette participation de Crédit Agricole de Belgique dans Keytrade Bank a été portée à 100%.

### Le compte de résultat consolidé

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	% variation
Produit Net Bancaire	531,9	511,2	+ 4,05 %
Résultat Brut d'Exploitation	243,2	233,7	+ 4,07 %
Résultat d'Exploitation	175,6	199,0	- 11,76 %
Résultat net part du groupe	130,0	140,7	- 7,60 %

L'application des normes comptables internationales IAS/IFRS nécessite des traitements spécifiques entraînant une plus grande volatilité des principaux soldes intermédiaires de gestion que sont le PNB, le RBE et le Résultat d'exploitation.

### Le bilan consolidé

Le total du bilan consolidé atteint 20,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007 en progression de 11 %. Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,5 milliards d'euros soit 12 % du total bilan. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 323 millions d'euros (-1%). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,8 milliards d'euros, soit 13,6% du total bilan.  
Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

## LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et du recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un système de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- le respect des règles internes et externes,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées sous la responsabilité de trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est. Ces responsables ont été nommés par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2005.

**La lutte contre le blanchiment de capitaux** selon les dispositions énoncées par le Code monétaire et financier et la lutte contre le financement des activités terroristes font l'objet d'une vigilance renforcée à tous les niveaux. Le responsable du contrôle de la conformité pilote également l'unité sécurité financière. Il est par ailleurs le correspondant du service du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

**Le respect des règles déontologiques ainsi que celles applicables aux services d'investissement** codifiées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers fait l'objet d'une surveillance renforcée pour les personnes en situation sensible et initiés permanents et un dispositif de surveillance de leurs opérations est en place. Le responsable du contrôle de la conformité est également responsable du contrôle de la conformité des services d'investissement.

**Les opérations de souscription de Certificats Coopératifs d'Associés supérieures à 5 000 euros** des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général, en leur qualité de dirigeants, réalisées au cours de l'exercice 2007, ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF. L'état récapitulatif, ci-après, détaille ces opérations :

NOM	CCA émis en 2007 Montant global déclaré
Luc DÉMAZURE	12 064,00 €
Jean-Pierre LAPORTE	7 962,24 €
Pascal LEQUEUX	16 889,60 €
Yves DETRAIGNE	6 152,64 €
Michel DOURLAND	6 755,84 €
Benoît LAMPSON	12 425,92 €
Gilles LAUNOIS	17 130,88 €
Bernard LEQUEUX	6 032,00 €
François MAINSANT	13 511,68 €
Bernard MALOISEAUX	6 876,48 €
Philippe PINTA	7 841,60 €
Bernard MARY	12 064,00 €

**Les contrôles réalisés par les unités de Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité** directement rattachées au Directeur Général consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

**La gestion des risques de crédit** fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance identique à l'exercice 2006 qui comporte :

- une politique de maîtrise des risques de contrepartie validée par le Conseil d'Administration le 24 avril 2006, supervisée par le Responsable du Contrôle Permanent et Risques (RCPR), adaptée à chaque marché avec des limites d'engagement et des règles de division des risques. L'autorisation de dépasser les limites absolues est du ressort exclusif du Bureau du Conseil d'Administration.

- Une présentation de toute demande de crédit entraînant un dépassement de limite doit être présentée au Conseil d'Administration. Le Bureau du Conseil décide ainsi, dossier par dossier, de la conduite à tenir notamment en termes de partage avec d'autres entités. L'autorisation de dépasser les limites relatives a été déléguée au Directeur en charge des engagements.

#### LES PRINCIPALES LIMITES ET CARACTÉRISTIQUES DE CETTE POLITIQUE SONT :

- des limites individuelles par contrepartie de 120 M€ pour celles dont le Chiffre d'affaires est supérieur à 75 M€ et de 20 M€ si le chiffre d'affaires est inférieur à 75 M€,
- l'exclusion d'octroi de crédits pour les emprunteurs avec des notations et/ou des situations financières très dégradées,
- des limites sectorielles de 1 milliard € pour l'artisanat-commerce, 2 milliards € pour les crédits syndiqués, 500 millions € pour les activités de promotion immobilière et lotisseurs,
- des recommandations de partage de risques en fonction du chiffre d'affaires pour les Entreprises,
- un système de délégation d'octroi de crédits segmenté par activités principales qui s'appuie notamment sur les probabilités de défaut Bâle 2. Pour la Banque de détail, les dossiers non délégués au

réseau, en raison du montant ou de la qualité de l'emprunteur, font toujours l'objet d'une contre analyse par les unités d'Engagements, avant d'être présentés aux Comités décisionnels.

Pour la Banque des Entreprises, ces dossiers font l'objet d'une chaîne d'avis (Directeur d'Agence, Directeur du réseau Entreprises, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Directeur des Engagements entreprises) avant présentation aux comités des prêts Entreprises. De plus, les dossiers qui présentent certains critères de risques font l'objet d'une analyse approfondie par les Engagements entreprises. Le RCPR est membre permanent à titre consultatif du Comité des prêts Entreprises composé d'administrateurs de la Caisse régionale et également membre du Bureau du Conseil d'Administration, - un suivi des grands risques par groupes de contreparties,

- des revues de portefeuille semestrielles en alternance avec des Comités des risques semestriels. Les critères de sélection sont modifiés à chaque fois. L'objectif principal est de détecter des dossiers dont le risque est naissant et de décider des actions à entreprendre dont notamment le passage en créances douteuses et le provisionnement si nécessaire. Ces Comités sont pilotés par le Responsable du Contrôle permanent. Le Directeur du réseau de proximité ou le Directeur de la BFI sont également membres permanents.

- Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose

sous intranet d'états journaliers et bimensuels, consultés par le

réseau et les services concernés, des situations irrégulières dès le

1<sup>er</sup> jour. Par ailleurs des requêtes spécifiques permettent à partir de

données issues de Bâle 2, ANADEFI, fichier client, fichier risques... de

fournir des ciblages qui alimentent les Comités des risques et les

revues de portefeuille.

- En application des normes Bâle 2 retenues par le Groupe Crédit Agricole, les outils de notation des risques de contrepartie sont en fonctionnement depuis début 2005. Le respect des règles de notation est contrôlé mensuellement par un comité spécialisé (Comité NOR).

La répartition des encours sur le marché des entreprises se présente de la manière suivante :

NOTATION DES CONTREPARTIES	MARCHÉ DES ENTREPRISES	
	ENCOURS EN M€	% EVOLUTION (N/N-1)
AAA à A	2 439	24,70
BBB	2 604	17,64
BB	887	9,58
B	45	40,63
Sous surveillance	433	15,56
<b>TOTAL</b>	<b>6 408</b>	<b>18,98</b>

- La Caisse régionale a opté pour la couverture de FONCARIS à partir de 10 % de ses fonds propres. Elle mène une politique très active de couverture de ses prêts habitat par la caution CAMCA. Elle utilise par ailleurs, si nécessaire, les couvertures de SOFARIS et SIAGI. De manière générale, la Caisse régionale mène une politique de partage principalement avec d'autres Caisses régionales, LCL, Oséo.

**La gestion des risques opérationnels** fait l'objet d'une politique spécifique et de seuils d'alerte. Un Comité des risques opérationnels créé en 2007 se réunit trimestriellement et à chaque fois que le seuil d'alerte de 50 000 € est atteint. Il est présidé par le Directeur bancaire, le RCPR en assure la coordination et la supervision, le MRO (manager des risques opérationnels) et le RPCA (responsable du plan de continuité d'activités) sont également membres permanents. Il prend connaissance de la cartographie des risques et de l'historisation des pertes. Il décide des actions à entreprendre pour réduire les zones de risques. La cartographie des risques opérationnels est actualisée chaque année sous EUROPA. Les pertes sont historisées dans l'outil OLIMPIA.

## LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio à un mois de la Caisse régionale). Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe Central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

### Gap de liquidité au 31/12/2007

GAP DE LIQUIDITÉ CAISSE RÉGIONALE EN M€	
1 jour	- 4 397
1 mois	- 2 982
2 mois	- 3 331
3 mois	- 3 743
6 mois	- 3 501
1 an	- 2 715
2 ans	- 1 882
3 ans	- 1 271
4 ans	- 632
5 ans	- 369
6 ans	- 136
7 ans	- 158
8 ans	- 156
9 ans	43
10 ans	223
11 ans	78
12 ans	68
13 ans	186
14 ans	296
15 ans	398
16 ans	354
17 ans	481
18 ans	603
19 ans	720
20 ans	833

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN. La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte courant de Trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (50% des prêts moyen long terme accordés). Par ailleurs, elle peut émettre des titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.). Au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

**Le coefficient de liquidité de la Caisse régionale du Nord Est a évolué comme suit en 2007 :**

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ CAISSE RÉGIONALE	31/03/2007	30/06/2007	30/09/2007	31/12/2007
	157	158	105	115

**Le risque de marché :** la Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue réglementairement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres (sauf les titres à la juste valeur par option).

**TRADING BOOK COMPTABLE :** La Caisse régionale n'est pas concernée. Elle n'a pas de trading book tel que défini par les articles 298 à 303 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements financiers (pas de produit rentrant dans la catégorie "titre à la juste valeur par résultat par nature").

BANKING BOOK : les valeurs comptables se décomposent de la façon suivante :

Titres disponibles à la vente = 1 092 M€ (variation par capitaux propres)  
Titres à la Juste Valeur par option = 48 M€ (variation par résultat)

Les plus-values s'élèvent sur ces 2 portefeuilles à 40 M€.

- La Direction Générale a fixé les lignes directrices de la politique de placement et de trésorerie selon les normes suivantes :

- valoriser le patrimoine de la Caisse régionale,
- limiter la prise de risque sur le portefeuille,
- assurer un rendement régulier annuel sur longue période.

- A l'occasion de la présentation des limites exposées ci-après, la Direction générale a informé le Conseil d'Administration de sa politique prudente de gestion du portefeuille des Fonds Propres avec un objectif de rendement de 5% à 7%, cohérent avec les limites approuvées par le Conseil.

## ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le suivi des portefeuilles de placement et de transaction est réalisé par :

- une valorisation des portefeuilles hebdomadaire avec un outil interne (calcul du risque de marché).
- un calcul de Valeur en Risque (VAR) mensuel avec un outil développé par Crédit Agricole Asset Management sur le portefeuille de négociation.

Un compte-rendu complet est produit chaque mois sur l'ensemble des portefeuilles (négociation+investissement). Ce compte-rendu est également présenté lors de chaque Comité Financier (dont le Responsable du Contrôle Permanent est membre) et adressé en fin de mois à la Direction Générale.

## Les Contrôles

Les contrôles réalisés sur les risques de marché sont les suivants :

- contrôle hiérarchique par le Directeur Financier sur les opérations réalisées par le front office gestion financière,
- contrôle opérationnel par le Back Office (Gestion Opérationnelle) sur les opérations réalisées par le front office gestion financière,
- contrôle par le Contrôle Comptable et Financier sur la réalité et la pertinence du contrôle.

## Conditions garantissant l'indépendance des contrôles

Lors de chaque Comité Financier, un compte-rendu est présenté sur la situation des portefeuilles et sur les opérations réalisées. L'indépendance des contrôles est garantie par la séparation des missions entre l'unité Front Office (Gestion Financière) et les unités de Back Office et de contrôle (Gestion Opérationnelle - Contrôle Comptable et Financier).

## DISPOSITIF DE LIMITES, DE SEUILS D'ALERTE ET RÉSULTATS DE LA MESURE DES RISQUES PAR FACTEUR DE RISQUE

**La Caisse régionale a défini 2 seuils d'alerte par facteur de risque :**

- 2 seuils pour le compartiment actions,
- 2 seuils pour le compartiment taux.

**La variation de la valeur de marché** par rapport au plus haut annuel et par rapport au début de l'exercice est calculée chaque semaine et l'atteinte des seuils déclenche pour chaque compartiment l'information du :

- Comité Financier en cas d'impact supérieur à 4 millions d'Euros par rapport au plus haut annuel,
- Conseil d'Administration en cas d'impact supérieur à 8 millions d'Euros par rapport au début de l'exercice.

Ces deux limites ont été représentées et confirmées par le Conseil d'Administration du 23 avril 2007.

#### **Limite Conseil d'Administration**

Facteur de risque	Limite en risque	Exposition en euros			
		31/03/2007	30/06/2007	30/09/2007	31/12/2007
Action	- 8 M€	4 388 929	18 075 807	14 943 381	12 952 587
Taux	- 8 M€	14 701 573	32 507 207	16 054 716	19 516 083

#### **Limite Comité financier**

Facteur de risque	Limite en risque	Exposition en euros			
		31/03/2007	30/06/2007	30/09/2007	31/12/2007
Action	- 4 M€	- 5 019 193	- 1 883 306	- 8 722 213	- 10 713 007
Taux	- 4 M€	0	- 506 082	- 18 954 173	- 15 492 806

Au cours de l'année 2007, la limite d'information du Comité Financier a été atteinte à plusieurs reprises : 28 février, 02 mars, 09 mars, 16 mars, 23 mars et 30 mars ainsi qu'à compter du 27 juillet 2008.

L'information a été donnée lors de chaque dépassement aux membres du Comité Financier.

La limite Conseil d'Administration n'a jamais été atteinte au cours de l'année 2007.

#### **DÉLÉGATIONS OPÉRATIONNELLES (accordées en matière de risques de marché : bénéficiaires et niveaux)**

##### **Délégations**

- Un Comité Financier présidé par le Directeur Général décide de l'allocation stratégique des fonds propres et fixe en conséquence les montants maximums à investir par classe d'actifs et délègue la décision d'investissement au Comité de Trésorerie.
- Le Comité de Trésorerie présidé par le Directeur Financier décide des investissements à réaliser et des supports à utiliser. Il délègue leur mise en œuvre aux opérateurs désignés.
- Les bénéficiaires de la délégation réalisent les opérations.

##### **Portefeuille de transaction (Trading)**

Le portefeuille de transaction a été clôturé aux troisième et quatrième trimestres 2004.

#### **SCÉNARIO CATASTROPHE**

La Caisse régionale du Nord Est utilise les hypothèses et normes de classification fournies par Crédit Agricole S.A. en matière de scénario catastrophe applicable au portefeuille de négociation (placement et transaction). Ces hypothèses sont les suivantes :

- Actions : baisse de 20% de la valeur de marché
- Taux : hausse de 200 points de base
- Alternatif : baisse de 10% de la valeur de marché

Les scénarios appliqués au portefeuille au 31 décembre 2007 font apparaître une moins value globale de 38,7 M€.

#### **ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE RÉSULTATS COMPTABLES ET RÉSULTATS DE GESTION**

Les écarts sont recherchés mensuellement. Au 31 décembre 2007, il n'y a pas d'écart entre les résultats comptables et les résultats de gestion.

#### **PERTE POTENTIELLE MAXIMALE (valeur en risque)**

Sur la base des positions au 31 décembre 2007, le calcul de la VAR (Value At Risk) avec un seuil de confiance à 99 %, fait apparaître une perte potentielle maximale de 13 M€ soit 1,15 % du portefeuille des titres de placement.

Le reporting mensuel est communiqué à la Direction Générale et comprend les éléments de mesure de la performance, de la contribution au PNB, du niveau de plus et moins values latentes ainsi que le niveau de perte potentielle maximale.

#### **LE RISQUE DE TAUX**

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading. Le risque de taux se concrétise par la sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1%.

- La méthode utilisée est celle préconisée par le Groupe Central qui est basée sur l'écoulement des actifs et des passifs, selon des conventions définies sans renouvellement d'activité, soit une vision statique. L'analyse des gaps dynamiques, intégrant un renouvellement à l'identique de l'activité, a également été utilisée en 2007, pour affiner la gestion du risque de taux, en particulier sur les gaps court terme (3 ans et moins). Le logiciel de calcul, développé par le Groupe Central pour calculer le risque de taux, est CRISTAUX.

- Le calcul est réalisé chaque trimestre et les résultats obtenus sont présentés au Comité Financier.

Le scénario catastrophe est calculé sur une hypothèse de variation défavorable des taux de 200 points de base, sans modification des paramètres de base de l'outil national.

Les conventions d'écoulement utilisées sont celles définies par le modèle national Cristaux. La Caisse régionale n'utilise aucun modèle d'écoulement local. Les hypothèses retenues sont également celles définies dans le modèle Cristaux.

La Caisse régionale n'utilise pas d'options pour couvrir son risque de taux, et n'a donc pas de traitement particulier pour les options. Dans le cas d'outils structurés à base d'options, les options sont intégrées à chaque calcul pour leur partie durée certaine et fonction de leur probabilité d'annulation.

#### **DESCRIPTION DES LIMITES FIXÉES EN MATIÈRE DE RISQUE DE TAUX**

La procédure de surveillance du risque de taux doit respecter les limites suivantes fixées en termes d'impact sur le PNB d'une variation de taux de 1 %. Ces limites ont été présentées et validées par le Conseil d'Administration du 23 avril 2007. Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire les limites sur les gaps dynamiques et de suivre en parallèle les limites préconisées par CASA en matière de gaps statiques.

## Limites en gaps dynamiques

	Limites Comité Financier	Limites Conseil d'Administration
HORIZON 1 AN	- 0,5% à 1,5%	- 1,5% à 3,5%
HORIZON 2 ANS	- 1,0% à 2,5%	- 2,5% à 4,5%
HORIZON 3 ANS	- 2,0% à 4,0%	- 4,0% à 6,0%

## Limites en gaps statiques

+ / - 1 % du PNB sur les 3 premières années  
+ / - 2 % du PNB sur les années supérieures à 3 ans

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES GAPS STATIQUES AU 31/12/07

	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans
GAPS BILAN	265	519	481	385	221	110	112
SWAPS	- 833	- 799	- 634	- 345	- 256	- 198	- 162
GAPS TOTAUX	- 568	- 280	- 153	40	- 35	- 88	- 50
Sensibilité PNB (hors swaps)	- 0,57%	- 1,12%	- 1,04%	- 0,83%	- 0,48%	- 0,24%	- 0,24%
Sensibilité PNB (swaps compris)	1,22%	0,60%	0,33%	- 0,09%	0,07%	0,19%	0,11%
Si les taux	↓	↓	↓	↑	↑	↑	↓
Incidence PNB en M€	- 5,68	- 2,80	- 1,53	- 0,40	- 0,35	- 0,88	- 0,50

Les ratios prudentiels fixés par les différents règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière sont respectés par le Crédit Agricole du Nord Est :

- Son ratio de solvabilité européen, calculé sur les bases consolidées, était de 11,04 % au 30 juin 2007 pour une norme de 8 %.
- Son ratio de liquidité a été tout au long de l'année 2007 supérieur à la norme de 100 %.
- Enfin, le Crédit Agricole du Nord Est respecte les règles relatives au contrôle des grands risques traduites par les deux normes suivantes : d'une part un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des grands risques qu'il encourt par bénéficiaire et le montant des ses fonds propres consolidés, et, d'autre part, un rapport maximum de 800 % entre la somme des grands risques qu'il encourt et le montant de ses fonds propres consolidés.
- Par grand risque, on entend l'ensemble des risques nets pondérés encourus du fait des opérations avec un même bénéficiaire dès lors que cet ensemble excède 10 % des fonds propres consolidés de l'établissement.

## DISTRIBUTION

Les Assemblées Générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 :

### EXERCICE 2004

- Intérêts aux parts sociales de 4,365 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,66 € par titre

### EXERCICE 2005

- Intérêts aux parts sociales de 3,670 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,96 € par titre

### EXERCICE 2006

- Intérêts aux parts sociales de 4,050 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,21 € par titre

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'assemblée générale du 21 mars 2008 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 4,56 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 2,42 € par titre, ramené à 0,12 € par titre pour les certificats coopératifs d'Associés dont la date de jouissance est le 17 décembre 2007.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et certificats coopératifs d'Associés prévoit notamment que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est n'est survenu pendant la période subséquente.

## PERSPECTIVES 2008

Après une année 2007 de croissance mondiale encore vive en dépit de la crise financière, le rythme de progression devrait ralentir plus fortement pour atteindre environ 4,2 %. Ce ralentissement devrait toucher l'ensemble des pays, y compris la Chine, l'Inde et la Russie. Il s'annonce particulièrement marqué aux Etats-Unis et dans la zone Euro, cette dernière n'atteignant que 1,6 % (contre 2,6 % en 2007). Ce ralentissement devrait de surcroît être accompagné par un regain de tensions inflationnistes. La France, quant à elle, ne se démarquera pas de cette tendance générale et devrait atteindre une croissance limitée à environ 1,7 % pour une inflation attendue à 2,1 %.

Fidèle à sa politique anti-inflationniste, mais ne pouvant ignorer les conséquences majeures de la crise financière mondiale, la Banque Centrale Européenne pourrait assouplir sa position et baisser progressivement son taux directeur pour le ramener à 3,5 % au cours du second semestre. Par ailleurs, le niveau toujours élevé des liquidités mondiales devrait contenir le taux de l'OAT 10 ans (Obligation Assimilable du Trésor) à un niveau moyen d'environ 4,25 %.

Concernant les marchés financiers, après cinq années consécutives de hausse, la situation s'annonce particulièrement agitée et volatile au moins sur le premier semestre. En dépit de liquidités abondantes, les craintes des dégâts collatéraux de la crise financière mondiale et notamment de récession dans les pays industrialisés, les échéances électorales aux Etats-Unis et l'instabilité géopolitique rendent les prévisions d'évolution encore plus aléatoires qu'à l'habitude.

Dans ce contexte et dans la droite ligne de sa stratégie de croissance au service de la région et des hommes et femmes qui l'animent, la Caisse régionale entend poursuivre, en 2008, son projet d'entreprise CAP 2010. Ce projet s'appuie sur trois ambitions fondamentales :

- Poursuivre la croissance tant interne qu'externe,
- Créer de la valeur, redistribuée de manière équitable aux sociétaires, clients et salariés,
- Donner du sens aux résultats économiques, expression des valeurs mutualistes de la Caisse régionale.

La poursuite de la croissance se fera selon quatre axes complémentaires :

- Le développement des métiers de bancassureur de proximité, de banque privée, de banque de financement et d'investissement, de banque solidaire et de banque des flux. L'objectif est d'être un outil de référence au service de la région, pour répondre aux besoins de chacun des acteurs,

- La diversification au travers des activités de capital investissement, d’immobilier, de formation, de communication, de développement durable et d’aménagement du territoire, essentielles au développement et au rayonnement de la circonscription de la Caisse régionale,

- La diversification géographique, avec la poursuite de la croissance externe internationale dans la bancassurance, amorcée dès 2003 avec le Crédit Agricole de Belgique, puis Europabank et Keytrade Bank en 2004 et 2005,

- L’accompagnement des développements de la tête de groupe Crédit Agricole S.A. qui s’est donnée pour ambition d’être un ensemble de dimension européenne.

La création de valeur, ainsi générée, nécessite de conjuguer en permanence une forte logique de développement et de maîtrise des coûts. Le développement résulte de la volonté de poursuivre la croissance des positions commerciales de la Caisse régionale au travers d’une offre à la fois innovante, compétitive en prix et d’une qualité irréprochable. La maîtrise des coûts se fonde sur une organisation optimisée et la recherche de partenariats industriels. La Caisse régionale veillera à ce que la valeur créée continue d’être répartie de manière équitable entre :

- les sociétaires, au travers de la rémunération des parts sociales et de la possibilité de souscrire des Certificats Coopératifs d’Associés,
- les clients, au travers d’une offre de services de qualité au meilleur prix,
- les salariés, au travers de mécanismes permettant d’associer ces derniers à la performance de leur entreprise.

Le sens des résultats économiques repose également sur des actions ciblées en faveur des populations les plus vulnérables de notre région, notamment le troisième âge, les personnes handicapées et les habitants des zones rurales, ces dernières étant menacées de désertification. Ces actions s’intègrent dans une logique plus générale, conforme aux valeurs mutualistes d’accompagnement du développement économique de notre région, destinée à contribuer à l’épanouissement des hommes et des femmes qui l’animent.

## A - COMPTES INDIVIDUELS

### I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		
Caisses, banques centrales	60 657	150 555
Effets publics et valeurs assimilées	0	7 901
Créances sur les établissements de crédit	133 034	63 689
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>180 833</b>	<b>152 083</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>15 212 140</b>	<b>13 331 945</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 907	183 403
Actions et autres titres à revenu variable	968 197	986 145
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		
Participations et autres titres détenus à long terme	644 513	624 555
Parts dans les entreprises liées	250 293	86 936
Immobilisations incorporelles	2 780	2 699
Immobilisations corporelles	65 900	63 514
<b>COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		
Autres actifs	167 226	109 294
Comptes de régularisation	185 284	164 355
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>18 172 764</b>	<b>15 927 074</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	13 220	12 197
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>10 450 933</b>	<b>8 333 907</b>
<b>COMPTE CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>4 148 830</b>	<b>3 611 934</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>998 038</b>	<b>1 570 329</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		
Autres passifs	162 265	221 292
Comptes de régularisation	157 321	132 217
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		
Provisions	219 870	218 075
Dettes subordonnées	180 782	181 006
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>		
Capital souscrit	219 976	219 979
Primes d'émissions	533 190	438 114
Réserves	968 781	872 508
Report à nouveau	1 345	
Résultat de l'exercice	118 213	115 516
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>18 172 764</b>	<b>15 927 074</b>

<b>HORS - BILAN</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
<b>Engagements de financement</b>	3 905 778	3 162 742
<b>Engagements de garantie</b>	595 135	420 428
<b>Engagements sur titres</b>	6 625	799
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>	158 924	763
<b>Engagements de garantie</b>	4 190 399	3 169 434
<b>Engagements sur titres</b>	6 625	799

## II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31/12/2007

(en milliers d'euros)

	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Intérêts et produits assimilés	655 860	569 482
Intérêts et charges assimilées	- 555 312	- 373 756
Revenus des titres à revenu variable	60 330	45 633
Commissions (produits)	159 928	155 829
Commissions (charges)	- 24 152	- 18 762
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	22 711	13 025
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	42 964	42 049
Autres produits d'exploitation bancaire	99 258	34 729
Autres charges d'exploitation bancaire	- 3 615	- 3 490
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>457 972</b>	<b>464 739</b>
Charges générales d'exploitation	- 225 717	- 216 144
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 9 090	- 8 370
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>223 165</b>	<b>240 225</b>
Coût du risque	- 74 717	- 50 248
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>148 448</b>	<b>189 977</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	- 4 613	- 8 704
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>143 835</b>	<b>181 273</b>
Résultat exceptionnel	- 4 239	- 4 583
Impôt sur les bénéfices	- 21 383	- 61 174
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>118 213</b>	<b>115 516</b>

### III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

#### NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

##### A - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole du Nord Est, 85 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2007, le Crédit Agricole du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,09 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés), à hauteur de 45,16%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75 %.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale au travers de Certificats Coopératifs d'Associés émis par celle-ci en 2001.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

##### MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance du Crédit Agricole du Nord Est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

###### 1.1 Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

###### 1.2 Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A.. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en

œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50%, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

###### Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts,
- les avances pour les autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

###### 1.3 Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

###### 1.4 Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

###### 1.5 Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise pour leurs opérations de change.

###### 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

###### 1.7 Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

## B - LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### Emission de Certificats Coopératifs d'Associés

Le Crédit Agricole du Nord Est a réalisé une émission de certificats coopératifs d'associés pour 108.576.000 €, dont 13.500.000 € de nominal. Cette opération permet à la Caisse régionale de renforcer ses fonds propres, dans le cadre de son développement futur.

### Rééquilibrage du Capital Social

Le chapitre A de la note 1 ci-dessus précise :

*"Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale au travers de Certificats Coopératifs d'Associés émis par celle-ci en 2001".*

Pour respecter cet équilibre, la Caisse régionale a été amenée à procéder au remboursement de 13.500.000 € de parts sociales détenues par ses Caisses locales. Les fonds ainsi rendus disponibles ont été réemployés par les Caisses locales dans le cadre d'un "compte de dépôt d'investissement" ouvert dans les livres de la Caisse régionale, compte rémunéré au même taux que les parts sociales.

Cette opération est sans incidence sur les fonds propres consolidés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

## NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation et de l'importance de 4 de ses filiales, le Crédit Agricole du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

### NOTE 2.1 - CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

#### Créances restructurées

La Caisse régionale du Nord Est définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance). Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 49.276 milliers d'euros.

La part des crédits restructurés concernée par un manque à gagner d'intérêt futur étant faible (moins de 10% de l'encours total des prêts restructurés est non douteux), aucune décote n'est comptabilisée.

#### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

##### ● Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

##### ● Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

#### Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

#### Traitements des dépréciations

La dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

#### Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

## **NOTE 2.2 - OPÉRATIONS SUR TITRES**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **1. Titres de transaction**

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Au 31/12/2007, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de cette catégorie.

### **2. Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Crédits à la clientèle - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

### **3. Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90-01 et 95-04 et à l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré de dépréciation au titre des moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2005-01, aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance et aucun transfert vers une autre catégorie de titres n'a été réalisé sur l'exercice 2007.

### **4. Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des " investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle " .

Au 31/12/2007, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de cette catégorie.

### **Date d'enregistrement**

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## **NOTE 2.3 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME**

**Les parts dans les entreprises liées** sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

**Les titres de participation** sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

**Les autres titres détenus à long terme** correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison des faibles droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

## NOTE 2.4 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants.

Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

## NOTE 2.5 - CONVENTIONS DE GARANTIE INTERNES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole au profit de Crédit Agricole S.A., le Crédit Agricole du Nord Est est engagé dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un "Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité".

## NOTE 2.6 - ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, PRÉRETRAITE ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le Crédit Agricole du Nord Est applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci sont représentés par une police d'assurance éligible.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "Frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

Les autres engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite "chapeau" pour les Cadres de Direction et pour les administrateurs,
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

## NOTE 2.7 - PROVISION POUR RISQUES SUR GIE D'INVESTISSEMENT

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, le Crédit Agricole du Nord Est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole du Nord Est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières.

Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole du Nord Est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## NOTE 2.8 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

## NOTE 2.9 - CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## NOTE 2.10 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Depuis le 31 décembre 2005, le Crédit Agricole du Nord Est n'enregistre plus de "Fonds pour risques bancaires généraux".

## NOTE 2.11 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) : Le Crédit Agricole du Nord Est utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision.
  - Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
  - Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.
- Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.
- Sauf exception (ou montant non significatif), les règles du groupe préconisent, en matière d'enregistrement comptable d'une opération complexe, une décomposition des instruments composant l'opération et l'enregistrement distinct de chacun des instruments.

#### **NOTE 2.12 - SOUSCRIPTION D'Actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

**Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.**

### **NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2007	Total 2006
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Créances à vue	58 654				58 654		58 654	225
Créances à terme	63 364	184	1 110	1 890	66 548	407	66 955	56 039
Prêts subordonnés				7 378	7 378	47	7 425	7 425
<b>Valeurs brutes</b>	<b>122 018</b>	<b>184</b>	<b>1 110</b>	<b>9 268</b>	<b>132 580</b>	<b>454</b>	<b>133 034</b>	<b>63 689</b>
Dépréciations							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>133 034</b>	<b>63 689</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	4 818				4 818	55	4 873	3 412
Comptes et avances à terme	98 642	25 284	6 790	0	130 716	124	130 840	44 986
Prêts subordonnés				45 000	45 000	120	45 120	103 685
<b>Valeurs brutes</b>	<b>103 460</b>	<b>25 284</b>	<b>6 790</b>	<b>45 000</b>	<b>180 534</b>	<b>299</b>	<b>180 833</b>	<b>152 083</b>
Dépréciations							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>180 833</b>	<b>152 083</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 52 544 milliers d'euros.

La rubrique 'Opérations internes au Crédit Agricole' enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes du Groupe.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<b>&lt;= 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois &lt;= 1 an</b>	<b>&gt; 1 an &lt;= 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total en principal</b>	<b>Créances rattachées</b>	<b>Total 2007</b>	<b>Total 2006</b>
20 319	171	0	0	20 490	31	20 521	22 787
2 907 650	1 591 509	4 661 553	6 068 357	15 229 069	103 503	15 332 572	13 448 918
75 578				75 578	1 522	77 100	82 734
<b>3 003 547</b>	<b>1 591 680</b>	<b>4 661 553</b>	<b>6 068 357</b>	<b>15 325 137</b>	<b>105 056</b>	<b>15 430 193</b>	<b>13 554 439</b>
						- 218 053	- 222 494
						<b>15 212 140</b>	<b>13 331 945</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 58 600 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 13 612 milliers d'euros.

**NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

**Encours au 31/12/2007**

Encours bruts	Encours douteux		Dépréciations sur encours	
	Total	Dont compromis	Total	Dont compromis
5 748 157	101 585	39 241	85 863	34 442
3 122 312	34 778	16 488	32 003	15 328
1 331 786	53 728	35 424	47 921	32 012
315 574	150	0	129	0
4 094 261	55 768	35 208	51 483	33 073
784 673	0	0	0	0
33 430	708	582	654	541
<b>15 430 193</b>	<b>246 717</b>	<b>126 943</b>	<b>218 053</b>	<b>115 396</b>

**Encours au 31/12/2006**

Encours bruts	Encours douteux		Dépréciations sur encours	
	Total	Dont compromis	Total	Dont compromis
- Particuliers	5 017 217	106 356	41 499	95 125
- Agriculteurs	3 045 166	41 303	17 779	33 859
- Autres professionnels	1 249 379	55 855	34 953	51 054
- Sociétés financières	119 936	0	0	0
- Entreprises	3 367 086	47 500	23 570	41 504
- Collectivités publiques	725 286	0	0	0
- Autres agents économiques	30 369	1 130	784	952
<b>Total</b>	<b>13 554 439</b>	<b>252 144</b>	<b>118 585</b>	<b>222 494</b>
				<b>107 660</b>

**NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE**

	2007					2006 Total
	Transaction	Placement	Investissement	Titres de l'activité portefeuille	Total	
Effets publics et valeurs assimilées	0		0	0	0	7 613
.dont surcote restant à amortir	0	0	0	0	0	0
.dont décote restant à amortir	0	0	0	0	0	- 9
Créances rattachées	0	0	0	0	0	288
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 901</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Emis par organismes publics	0	0	0	0	0	4 561
Autres émetteurs	0	163 330	138 874	0	302 204	177 441
.dont surcote restant à amortir	727	276			1 003	1 396
.dont décote restant à amortir	- 48	- 3 963			- 4 011	- 1 133
Créances rattachées	0	388	1 707	0	2 095	1 622
Dépréciations	0	- 2 392	0	0	- 2 392	- 221
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>161 326</b>	<b>140 581</b>	<b>0</b>	<b>301 907</b>	<b>183 403</b>
Actions et autres titres à revenu variable		980 538			980 538	988 510
Dépréciations		- 12 341			- 12 341	- 2 365
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>968 197</b>			<b>968 197</b>	<b>986 145</b>
<b>Total du portefeuille à l'arrêté</b>	<b>0</b>	<b>1 129 523</b>	<b>140 581</b>	<b>0</b>	<b>1 270 104</b>	<b>1 177 449</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>1 184 025</b>	<b>139 956</b>		<b>1 323 981</b>	<b>1 244 139</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>54 502</b>	<b>- 625</b>		<b>53 877</b>	<b>66 690</b>
	<b>31/12/2006</b>	<b>63 620</b>	<b>3 070</b>		<b>66 690</b>	

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2007 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 54 502 milliers d'euros au 31/12/2007, contre 63 620 milliers d'euros au 31/12/2006. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus et moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à - 625 milliers d'euros au 31/12/2007 contre + 3 070 milliers d'euros au 31/12/2006.

**NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics)**
**Ventilation par grandes catégories de contrepartie**

	2007	2006
- Administrations et Banques centrales	0	4 614
- Etablissements de crédit	288 968	175 175
- Sociétés financières	977 522	986 145
- Entreprises, assurances et autres clientèles	3 614	3 614
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 104</b>	<b>1 169 548</b>

## NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	2007			2006		
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable
Titres cotés	140 398	0	0	72 526	7 613	
Titres non cotés	161 806		980 538	109 476		988 510
Créances rattachées	2 095	0	0	1 622		288
Dépréciations	- 2 392		- 12 341	- 221		- 2 365
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>301 907</b>	<b>0</b>	<b>968 197</b>	<b>183 403</b>	<b>7 901</b>	<b>986 145</b>

La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale (968 197 milliers d'euros) est la suivante :

- OPCVM français : 747 455 milliers d'euros, dont OPCVM de capitalisation : 476 512 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 220 742 milliers d'euros, dont OPCVM de capitalisation : 167 111 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2007 :

	Valeur nette	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	258 198	261 219
- OPCVM obligataires	117 789	123 759
- OPCVM actions	171 658	181 487
- OPCVM monétaires, fonds alternatifs et autres	420 552	454 395
<b>TOTAL</b>	<b>968 197</b>	<b>1 020 860</b>

## NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	< = 3 mois	> 3 mois < = 1 an	> 1 an < = 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2007	Total 2006
Obligations et autres titres à revenu fixe	110 000	13 462	85 349	93 393	302 204	2 094	304 298	183 624
Effets publics et valeurs assimilées		0		0	0	0	0	7 901
Valeurs brutes	110 000	13 462	85 349	93 393	302 204	2 094	304 298	191 525
Dépréciations							- 2 391	- 221
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>301 907</b>	<b>191 304</b>

## NOTE 6 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

	% Capital détenu	Forme juridique	Val. nette comptable des titres	Val. nette comptable avances	Date dernier bilan	Montant capitaux propres	Résultat dernier exercice	Dividendes enc. sur l'exercice
<b>A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS</b>								
1 - Etablissements de crédit								
2 - Autres entreprises liées								
COFINEP	100,00	SAS	20 003		12/2006	17 368	1 151	1 427
SAS Nord Est Agro Partenaires	100,00	SAS	15 000	66 300	12/2006	3 795	3 544	3 600
SAS Nord Est Optimmo	100,00	SAS	3 570	18 600	12/2006	3 096	744	
SAS Nord Est Champagne Partenaires	100,00	SAS	15 000	84 410	12/2006	13 385	86	
3 - Autres participations								
SAS Rue La Boétie	3,99	SAS	478 578	5 750	06/2007	12 198 768	1 035 783	41 486
SAS Sacam Firéca	3,73	SAS	1 832		12/2006	49 106	- 36	
SAS Sacam Développement	3,94	SAS	28 769	8 888	06/2007	776 840	52 114	1 172
SAS Belgium CA	45,00	SAS	54 000	2 030	12/2006	121 812	12 740	7 515
SIPAREX Développement	8,44	SCA	1 666		12/2006	31 018	5 483	
SIPAREX Associés	6,35	SA	1 690		12/2006	27 233	1 677	92
SACAM International	3,99	SAS	35 938					263
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>								
1 - Etablissements de crédit								
2 - Autres entreprises liées								
3 - Autres participations								
<b>Total</b>			<b>698 481</b>	<b>194 227</b>				

## NOTE 6.1 - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	2007		2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	81 121	92 100	37 327	38 223
Avances consolidables	174 965	174 038	56 069	54 006
Créances rattachées	1 723	1 723	845	845
Dépréciations	- 7 516		- 7 305	
<b>Sous-total parts dans les entreprises liées</b>	<b>250 293</b>	<b>267 861</b>	<b>86 936</b>	<b>93 074</b>
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	625 709	1 013 405	522 645	1 225 878
Avances consolidables	20 189	20 189	102 641	102 641
Créances rattachées	301	301	426	426
Dépréciations	- 1 763		- 1 826	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>644 436</b>	<b>1 033 895</b>	<b>623 886</b>	<b>1 328 945</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	2	0	2	0
Avances consolidables	2 744	0	3 332	588
Créances rattachées	77	77	81	81
Dépréciations	- 2 746		- 2 746	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>669</b>	<b>669</b>
<b>TOTAL</b>	<b>894 806</b>	<b>1 301 833</b>	<b>711 491</b>	<b>1 422 688</b>
Titres non cotés	706 832		559 974	
Titres cotés	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>706 832</b>		<b>559 874</b>	

## NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMobilisations Financières	Valeurs au 31/12/2006	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements	Valeurs au 31/12/2007
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	37 327	43 794			81 121
Avances consolidables	56 069	157 160	38 264		174 965
Créances rattachées	845			878	1 723
Dépréciations	- 7 305	- 3 514	- 3 303		- 7 516
<b>Titres de participations</b>					
Valeurs brutes	522 645	103 245	800	619	625 709
Avances consolidables	102 641	11 639	94 091		20 189
Créances rattachées	426			- 125	301
Dépréciations	- 1 826	- 34	- 97		- 1 763
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	2				2
Avances consolidables	3 332	2	590		2 744
Créances rattachées	81			- 4	77
Dépréciations	- 2 746				- 2 746
<b>TOTAL</b>	<b>711 491</b>	<b>312 292</b>	<b>130 345</b>	<b>1 368</b>	<b>894 806</b>

## NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (SUITE)

IMMobilisations corporelles et incorporelles	Valeurs au 31/12/2006	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements	Valeurs au 31/12/2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	2 908	161	50		3 019
Amortissements et dépréciations	- 208	- 31			- 239
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 700</b>	<b>130</b>	<b>50</b>		<b>2 780</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	144 618	13 182	1 398	- 619	155 783
Amortissements et provisions	- 81 105	- 9 059		281	- 89 883
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>63 513</b>	<b>4 123</b>	<b>1 398</b>	<b>- 338</b>	<b>65 900</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 213</b>	<b>4 253</b>	<b>1 448</b>	<b>- 338</b>	<b>68 680</b>

## NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2007	2006
<b>AUTRES ACTIFS (1)</b>		
- Instruments conditionnels achetés	29	94
- Comptes de stock et emplois divers	58	113
- Comptes de règlement	19 977	354
- Débiteurs divers	147 162	108 733
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	
<b>TOTAL</b>	<b>167 226</b>	<b>109 294</b>
<b>COMPTEs DE REGULARISATION ACTIF</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert	84 429	43 471
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	3 749	7 230
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	40 966	50 841
- Autres produits à recevoir	56 058	62 715
- Charges à répartir	82	98
- Autres comptes de régularisation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>185 284</b>	<b>164 355</b>

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

## NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises Utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>						
Sur créances clientèle	222 494	98 770	101 561	1 650		218 053
Opérations sur titres	14 463	16 116	3 821			26 758
Autres valeurs immobilisées	931	44	502			473
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS - ACTIF</b>	<b>237 888</b>	<b>114 930</b>	<b>105 884</b>	<b>1 650</b>	<b>0</b>	<b>245 284</b>

## NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Dettes à vue	618	0	0	12 439	618	0	618	110
Dettes à terme	0	0	0		12 439	162	12 601	12 087
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 439</b>	<b>13 057</b>	<b>162</b>	<b>13 219</b>	<b>12 197</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	1 646 561				1 646 561	3 085	1 649 646	861 493
Comptes et avances à terme	1 170 551	1 708 274	2 965 261	2 939 129	8 783 215	18 072	8 801 287	7 472 414
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>2 817 112</b>	<b>1 708 274</b>	<b>2 965 261</b>	<b>2 939 129</b>	<b>10 429 776</b>	<b>21 157</b>	<b>10 450 933</b>	<b>8 333 907</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

## NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>								
Comptes ordinaires créiteurs	2 475 745				2 475 745	190	2 475 935	2 304 373
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	56 700				56 700	0	56 700	54 697
Comptes créiteurs à terme	329 515	432 459	654 973	164 712	1 581 659	34 536	1 616 195	1 252 864
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>2 861 960</b>	<b>432 459</b>	<b>654 973</b>	<b>164 712</b>	<b>4 114 104</b>	<b>34 726</b>	<b>4 148 830</b>	<b>3 611 934</b>

### NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	2007	2006
- Particuliers	2 542 255	2 272 699
- Agriculteurs	591 027	466 376
- Autres professionnels	167 301	164 732
- Sociétés financières	5 269	2 626
- Entreprises	718 456	593 000
- Collectivités publiques	9 464	12 996
- Autres agents économiques	115 058	99 505
<b>TOTAL</b>	<b>4 148 830</b>	<b>3 611 934</b>

## NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>								
Bons de caisse	1 506	583	4 933	0	7 022	134	7 156	274
Titres de créances négociables	813 028	15 495	0	160 000	988 523	2 359	990 882	1 570 055
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>814 534</b>	<b>16 078</b>	<b>4 933</b>	<b>160 000</b>	<b>995 545</b>	<b>2 493</b>	<b>998 038</b>	<b>1 570 329</b>

Les émissions de TCN sont réalisées en France.

## NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2007	2006
<b>AUTRES PASSIFS (2)</b>		
- Instruments conditionnels vendus	18	11 160
- Comptes de règlement et de négociation	0	23
- Créditeurs divers	110 021	149 945
- Versements restant à effectuer sur titres	52 226	60 164
<b>TOTAL</b>	<b>162 265</b>	<b>221 292</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	36 526	29 898
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers à terme	4 701	3 898
- Produits constatés d'avance	37 688	27 314
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	26 169	23 377
- Autres charges à payer	52 237	47 730
- Autres comptes de régularisation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>157 321</b>	<b>132 217</b>

(1) Les montants sont indiqués en net.

(2) Les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
<b>PROVISIONS DE PASSIF</b>						
- charges de retraite (1)	5 781			541		5 240
- primes médailles du travail	1 784	43				1 827
- engagements par signature	12 360	2 668		1 190		13 838
- risques fiscaux (2)	2 825		398	728		1 699
- impôts différés (3)	2 149	18	638			1 529
- risques de crédit (4)	58 018	7 550				65 568
- risques de modèle (5)	19 775	48 152	9 263			58 664
- risques opérationnels (6)	10 429	2 276	194	1 512	85	11 084
- risque de déséquilibre du contrat épargne logement (7)	16 170	3 590		4 720		15 040
- participations	1 257			952		305
- risques reclassement instr. dérivés (8)	76 327	52 627	52 619	40 220		36 115
- litiges (9)	5 042	212	137	2 039	- 85	2 993
- autres risques et charges	6 158	3 487	3 342	335		5 968
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>218 075</b>	<b>120 623</b>	<b>66 591</b>	<b>52 237</b>	<b>0</b>	<b>219 870</b>

(1) provision sur indemnités dues aux salariés en fin de carrière.

(2) provision couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) provision établie sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles 'Bâle II'.

(5) provision calculée initialement selon la méthode Value At Risk sur la base d'un modèle développé par une filiale du Groupe Crédit Agricole déterminant le risque de marché sur le portefeuille de placement, révisée en cours d'année pour être constituée sur la base d'erreurs de modèles concernant les valorisations des swaps structurés.

(6) provision sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(7) voir note 15 ci-après.

(8) la Caisse régionale a provisionné les valorisations négatives (sur la base de cotations fournies par les émetteurs) de ses swaps de macro couverture susceptibles d'être reclasés en position ouverte isolée.

(9) provision sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

## Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 185 464 heures dont 150 940 heures n'ayant pas donné lieu à demande.

## NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

## ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	2007	2006
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	108 752
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 001 734	954 593
Ancienneté de plus de 10 ans	1 012 422	1 106 282
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 014 156</b>	<b>2 169 627</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>274 408</b>	<b>291 449</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 288 564</b>	<b>2 461 076</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

## ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	2007	2006
Plans d'épargne-logement :	35 044	48 221
Comptes épargne-logement :	87 013	99 137
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>122 057</b>	<b>147 358</b>

## PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	2007	2006
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	544
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 411	1 652
Ancienneté de plus de 10 ans	5 749	9 684
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>7 160</b>	<b>11 880</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>7 880</b>	<b>4 290</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 040</b>	<b>16 170</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	11 880		4 720	7 160
Comptes épargne-logement :	4 290	3 590		7 880
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>16 170</b>	<b>3 590</b>	<b>4 720</b>	<b>15 040</b>

## NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et l'indemnité de fin de carrière due au personnel.

Ces engagements sont couverts par 3 polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica. Une provision de classe 5 (voir note 14) est comptabilisée pour constater la différence entre la dette actuarielle de fin d'exercice et la juste valeur des actifs des régimes. Au 31 décembre 2007, cette provision représente 5 240 milliers d'euros contre 5 781 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

### VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	2007
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 570
Coût des services rendus	1 148
Effet de l'actualisation	1 289
Prestations versées	- 420
Gains / pertes actuariels	- 2 730
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>27 857</b>

### DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	2007
Coût des services rendus sur la période	1 148
Effet de l'actualisation	1 289
Rendement attendu des actifs sur la période	- 957
Autres gains ou pertes	268
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 748</b>

## VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES

	2007
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	24 029
Rendement attendu des actifs	957
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	- 3 002
Cotisations de l'employeur	1 182
Prestations remboursées	- 420
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>22 746</b>

Au 31 décembre 2007, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 4,25 % et le taux moyen de rendement des actifs à 4,00 %.

## VARIATIONS DE LA PROVISION

	2007
Provisions / actifs au 31/12/N-1	- 4 541
Cotisations de l'employeur	1 182
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 748
<b>Provisions / actifs au 31/12/N</b>	<b>- 5 107</b>

## NOTE 17 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2007	Total 2006
Dettes subordonnées à terme				178 720	178 720	2 062	180 782	181 006
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>178 720</b>	<b>178 720</b>	<b>2 062</b>	<b>180 782</b>	<b>181 006</b>

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe et les charges correspondantes s'élèvent à 6 881 milliers d'euros.

## NOTE 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Primes de fusions/ Emissions (1)	Résultat	Total des capitaux propres
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>220 012</b>	<b>789 720</b>	<b>353 127</b>	<b>98 902</b>	<b>1 461 761</b>
Intérêts aux parts et divers versés				- 16 114	
Variation des parts sociales	- 13 533				
Emission de CCA	13 500				
Affectation du résultat 2005			84 987		
Variation des réserves (impôt sur PVLT)				- 82 788	
Report à nouveau (changements de méthode comptable)					
Résultat 2006				115 516	
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>219 979</b>	<b>872 508</b>	<b>438 114</b>	<b>115 516</b>	<b>1 646 117</b>
Intérêts aux parts et divers versés				- 19 243	
Variation des parts sociales	- 13 503				
Emission de CCA	13 500				
Affectation du résultat 2006			95 076		
Report à nouveau (changements de méthode comptable)				- 96 273	
Résultat 2007				118 213	
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>219 976</b>	<b>970 126</b>	<b>533 190</b>	<b>118 213</b>	<b>1 841 505</b>

(1) dont 480 382 milliers d'euros de primes d'émission, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

## NOTE 19 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	2007	2006
Capitaux propres	1 841 505	1 646 117
Dettes subordonnées et titres participatifs	180 782	181 006
<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 022 287</b>	<b>1 827 123</b>

## NOTE 20 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse régionale du Nord Est détient des participations directes dans une vingtaine de sociétés commerciales et de sociétés civiles. Les principales opérations réalisées avec lesdites sociétés concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- les avances en compte courant d'associés (cf note 6),
- les comptes ordinaires créditeurs cumulés aux placements d'excédents de trésorerie représentent 24 425 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

## NOTE 21 - OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

	31/12/2007	31/12/2006		
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>2 741</b>	<b>2 738</b>	<b>1 933</b>	<b>1 930</b>
Devises	1 321	1 321	954	954
Euros	1 420	1 417	979	976
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 741</b>	<b>2 738</b>	<b>1 949</b>	<b>1 946</b>

## NOTE 22 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	Opérations de couverture	Opérations autres que couverture	Total au 31/12/2007	Total au 31/12/2006
<b>OPERATIONS FERMES</b>				
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
- Instr. taux intérêts à terme	vendus			
- Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré</b>				
- SWAPS de taux d'intérêts		2 436 325	515 536	2 951 861
- FRA				3 178 276
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>				
<b>Opérations de gré à gré</b>				
- Options de swap de taux	emprunteurs			
	prêteurs	140 000		140 000
- Instr. taux intérêts à terme	achetés	14 479		14 479
	vendus	979		979
- Instr. de change à terme	achetés			
	vendus			
- Instr. sur actions & indices boursiers	achetés	520		520
	vendus	520		520
- Autres contrats à terme	achetés			
- Contrats dérivés de crédit	vendus			
<b>TOTAL</b>	<b>2 592 823</b>	<b>782 396</b>	<b>3 375 219</b>	<b>3 828 370</b>

## NOTE 22.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 1 an	> = 1 an < = 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Opérations de gré à gré</b>				
- Options de swap	120 000	20 000	0	140 000
- Swaps de taux d'intérêts	879 413	1 269 470	802 978	2 951 861
- Caps, Floors, Collars	13 938	293	1 228	15 459
- Autres instruments à terme ferme	1 040	0	0	1 040
- Contrats de dérivés de crédit	0	266 860	0	266 860
<b>Sous total</b>	<b>1 014 391</b>	<b>1 556 623</b>	<b>804 206</b>	<b>3 375 220</b>
- Opérations de change à terme	5 479	0	0	5 479
<b>TOTAL GRE A GRE</b>	<b>1 019 870</b>	<b>1 556 623</b>	<b>804 206</b>	<b>3 380 699</b>

## NOTE 22.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel
- Options de taux	- 528	140 000
- Swaps de taux d'intérêt	14 451	2 951 861
- Caps, Floors, Collars	0	15 459
- Dérivés sur actions	0	1 040
- Autres (Credit Default Swap)	12	266 860
Sous-total	13 935	3 375 220
- Opérations de change à terme	0	5 479
<b>Total général</b>	<b>13 935</b>	<b>3 380 699</b>

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

## NOTE 22.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	515 536	435 497	2 000 828	
Contrats assimilés				

## NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

### NOTE 23.1 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

#### Objectifs de la gestion des risques :

- Suivi des risques sur chaque contrepartie (entreprises, clientèles réseau et banques) :
  - Produits hors bilan (FRA, CAP, FLOOR, SWAP, options de SWAP...)
  - Produits monétaires.
- Gestion des plafonds sur la base des valeurs de marché.
- Edition d'un reporting trimestriel destiné aux analystes des Directions opérationnelles dont dépendent les contreparties.

#### Méthodologie de calcul :

- Le montant du risque sur une opération se définit par sa valeur de marché positive (gain latent) calculée en fonction des différents paramètres financiers (courbe de taux, volatilité...).

**N.B. :** les risques interbancaires sont également valorisés selon la méthode réglementaire 'valeur de marché + coef. add-on', notamment dans le cadre des déclarations trimestrielles remontées à Crédit Agricole S.A..

### NOTE 23.2 - VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2007 (en millions d'euros)

Le risque pondéré sur instruments financiers à terme se décompose de la manière suivante :

	2007		2006	
	Valorisation du risque	Valeur marché + add-on	Valorisation du risque	Valeur marché + add-on
<b>CONTREPARTIE</b>				
- Gouvernements et Banques Centrales de l'OCDE				
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	10,9	49,9	11,0	46,1
- Autres contreparties (réseau Crédit Agricole)	48,9	117,3	37,6	115,8

## NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	2007	2006
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
- sur opérations avec les établissements de crédit	<b>655 860</b>	<b>569 482</b>
- sur opérations internes au Crédit Agricole	6 588	4 311
- sur opérations avec la clientèle	30 762	24 454
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	611 458	520 410
- autres intérêts et produits assimilés	7 044	5 951
	8	14 356
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		
- sur opérations avec les établissements de crédit	- 555 312	- 373 756
- sur opérations internes au Crédit Agricole	- 3 175	- 1 082
- sur opérations avec la clientèle (1)	- 378 986	- 278 453
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 62 564	- 43 513
- autres intérêts et charges assimilées	- 61 897	- 50 708
	- 48 690	
<b>Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>100 548</b>	<b>195 726</b>

(1) en 2007, la Caisse régionale a poursuivi une opération de placement de DAT à taux attractif, pour des raisons concurrentielles. La comptabilisation du différentiel 'taux offert - taux du marché' se traduit par :

- une charge de 128 milliers d'euros pour les souscriptions de l'exercice 2007,
- une minoration de charge de 2 673 milliers d'euros pour les souscriptions des exercices 2004, 2005 et 2006.

## NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	2007	2006	2007	2006
Parts dans les entreprises liées			15 721	12 984
Titres de participation et titres détenus à long terme			44 265	32 637
Titres de placement	1 805	682	344	12
Titres d'investissement	5 238	5 269		
<b>Total revenus des titres</b>	<b>7 043</b>	<b>5 951</b>	<b>60 330</b>	<b>45 633</b>

## NOTE 26 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	2007			2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les éts de crédit	2 466	40	2 426	3 870	513	3 357
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 298	11 526	10 772	21 145	6 757	14 388
Sur opérations avec la clientèle	34 741		34 741	33 686		33 686
Sur opérations sur titres		1	- 1			
Sur opérations de change	110		110	109		109
Sur opérations sur IFT et autres HB	26		26	17		17
Sur prestations de services financiers (1)	99 948	12 180	87 768	96 867	11 173	85 694
Dotations /reprises risques et charges	339	405	- 66	135	319	- 184
<b>Total</b>	<b>159 928</b>	<b>24 152</b>	<b>135 776</b>	<b>155 829</b>	<b>18 762</b>	<b>137 067</b>

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 23 890 milliers d'euros.

## NOTE 27 - GAIN OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

	2007	2006
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	222	163
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	22 489	12 862
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation</b>	<b>22 711</b>	<b>13 025</b>

## NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

	2007	2006
Dotations aux dépréciations	- 12 568	- 8 937
Reprises de dépréciations	421	8 676
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 12 147</b>	<b>- 261</b>
Plus-values de cessions réalisées	55 430	43 572
Moins-values de cessions réalisées	- 280	- 1 262
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>55 150</b>	<b>42 310</b>
Frais d'acquisition	39	0
<b>Total gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>42 964</b>	<b>42 049</b>

## NOTE 29 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	2007	2006
Produits divers	37 204	34 003
Quote-part des opérations faites en commun	167	62
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	61 887	665
<b>Total des autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>99 258</b>	<b>34 730</b>
Charges diverses	3 537	3 417
Quote-part des opérations faites en commun	78	73
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
<b>Total des autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>3 615</b>	<b>3 490</b>
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>95 643</b>	<b>31 240</b>

## NOTE 30 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	2007	2006
Salaires et traitements (1)	72 995	70 620
Charges sociales	41 223	38 401
- dont charges de retraite	(9 612)	(9 041)
Intéressement et participation	16 353	13 333
Impôts et taxes sur rémunérations	11 212	9 393
Excédent rep / dot prov risques et charges	- 3 542	
Transfert de charges	- 962	- 512
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>137 279</b>	<b>131 235</b>
Impôts et taxes	6 476	7 975
Services extérieurs	83 692	78 752
Autres frais administratifs	- 1 730	- 1 818
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>88 438</b>	<b>84 909</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>225 717</b>	<b>216 144</b>

(1) Les refacturations de charges de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

## EFFECTIF MOYEN

### CATÉGORIES DE PERSONNEL

Cadres  
Non cadres

**TOTAL**

## EFFECTIF UTILISÉ DANS LA CAISSE RÉGIONALE AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ.

	2007	2006
Cadres	448	435
Non cadres	1 917	1 843
<b>TOTAL</b>	<b>2 365</b>	<b>2 278</b>

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Comité de Direction est de 1 606 milliers d'euros.  
Le montant des crédits accordés pendant l'exercice à ces mêmes dirigeants est de 134 milliers d'euros.

## NOTE 31 - COÛT DU RISQUE

	2007	2006
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
Dépréciations sur créances douteuses	89 743	159 018
Autres provisions et dépréciations	108 896	47 874
<b>REPRISE DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
Reprise de dépréciations de créances douteuses (1)	85 393	150 221
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	45 448	31 076
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	<b>67 798</b>	<b>25 595</b>
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	1 133	805
Récupération de créances amorties	6 515	23 010
Perte sur risques opérationnels	- 1 054	- 733
	325	1 571
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>74 717</b>	<b>50 248</b>

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 5 730 milliers d'euros.

  dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 785 milliers d'euros.

(2) dont 1 076 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 385 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 5 730 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

## NOTE 32 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	2007	2006
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	3 545	4 626
<b>Reprises de dépréciations</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	4 352	2 952
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	<b>807</b>	<b>- 1 674</b>
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	853	179
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	95	-
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	6 400	7 500
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	<b>- 5 642</b>	<b>- 7 321</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Plus-values de cessions	232	304
Moins-values de cessions	10	13
<b>Solde en bénéfice ou en perte</b>	<b>222</b>	<b>291</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>- 4 613</b>	<b>- 8 704</b>

## NOTE 33 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2007	2006
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges diverses	2 157	3 402
Abondement - intérèsement	2 100	1 181
Dotation provision pour charges de retraites/préretraites		
	<b>4 257</b>	<b>4 583</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits divers	19	-
Reprise provision pour charges de retraites/préretraites	-	-
	<b>19</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 4 238</b>	<b>- 4 583</b>

## NOTE 34 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2007
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contributions de 3,3%)	28 060
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contributions de 3,3%)	- 1 235
- Crédits d'impôts	- 595
- Provision pour charge d'impôt (selon note 2.7)	- 1 147
- Etalement Prêts à taux zéro	- 1 331
- Régularisation sur exercice antérieur	- 1 856
- Effet de l'intégration fiscale des filiales	- 513
<b>TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS</b>	<b>21 383</b>

## NOTE 35 - AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 35.1 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2007 n'est survenu pendant la période subséquente.

### NOTE 35.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

	2007
Résultat net comptable	118 213
Report à nouveau créiteur	1 345
<b>Résultat à affecter</b>	<b>119 558</b>
Intérêts aux parts	6 006
Dividendes des C.C.A.	14 304
<b>Solde disponible</b>	<b>99 248</b>
Réserve légale	74 436
Réserve facultative	22 448
Dotations FADER / FADES	2 364

### NOTE 35.3 - PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

KPMG SA	%	Présence Audit & Conseils	%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	138	50%	138
- Missions spécifiques (émissions parts sociales et CCA)	17	50%	17
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>100%</b>	<b>155</b>
			<b>100%</b>

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2007.

Les montants sont hors TVA récupérable.

## IV - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 219 975 720 € au 31/12/2007

### Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

---

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 de l'annexe concernant le changement de méthode lié à l'application à compter du 1er janvier 2007 de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

### 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Changement de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, un changement de méthodes comptables est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthodes comptables précisé ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

#### Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, la Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Caisse régionale pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles ou collectives.
- Les parts dans les entreprises liées et les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère décrite dans la note 2.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Les Commissaires aux Comptes**

Paris La Défense, le 5 mars 2008

KPMG Audit,  
*Département de KPMG S.A.*

Pascal Brouard  
Associé

Paris, le 5 mars 2008

Présence Audit et Conseils

Jean-Louis Vivian  
Associé

### **V - RAPPORT DE GESTION**

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

# B - COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

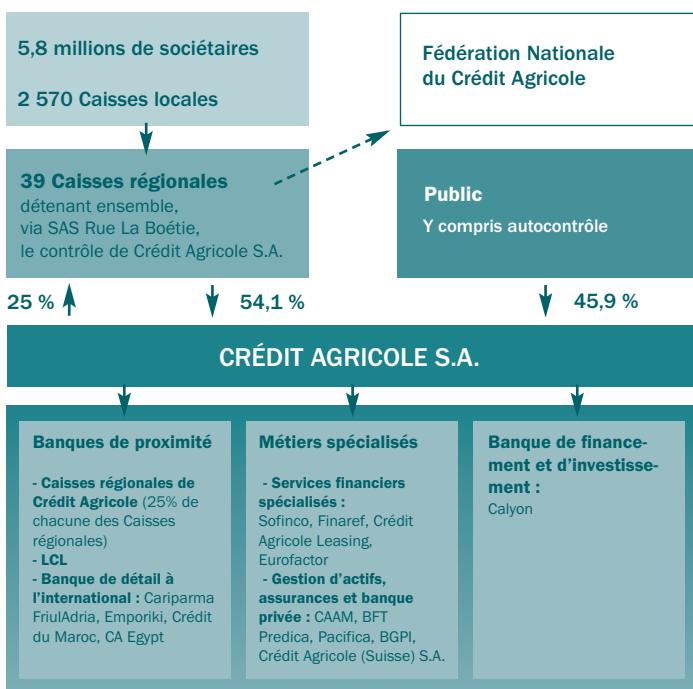
## 1 - CADRE GENERAL

### 1.1. Organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole

#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



### 1.2. Présentation juridique de l'entité et relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont traités dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est hormis la couverture des risques de liquidité et de solvabilité qui est présentée ci-dessous :

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### 1.3. Autres relations internes

#### Avec ses filiales

Au 31 décembre 2007, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS NORD EST AGRO PARTENAIRES, société de capital développement, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 22 262 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 66 300 K€.
- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 23 418 K€.
- SAS NORD EST CHAMPAGNE PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises du secteur Champagne, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 21 789 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 84 410 K€.
- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE de Belgique, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 54 000 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 2 030 K€.

Ces opérations font l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale depuis mai 2007, pour une valeur de marché de 15 072 K€.
- SAS NORD EST PARTENAIRES détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 305 K€.
- SAS INNOVATION NORD EST, holding du pôle Innovation Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur comptable de 1 000 K€, dépréciée à hauteur de 100%. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 1 650 K€, dépréciée à hauteur de 927 K€.
- SAS NORD EST CREATION détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 4 946 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 200 K€.
- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification autre que Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 636 K€.

- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification autre que Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 636 K€.
- SAS NORD EST OPTIMMO, holding regroupant les activités immobilières, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 3 571 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 18 600 K€.
- SAS SOCIETE FINANCIERE DE COURLANCY, structure de portage de titres de la Polyclinique de Courlancy, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 102 K€. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 3 800 K€.

## 2 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
+ Intérêts et produits assimilés	836 522	741 974
- Intérêts et charges assimilées	- 617 606	- 487 129
+ Commissions (produits)	182 704	177 481
- Commissions (charges)	- 27 930	- 23 248
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 170	- 12 045
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	109 896	82 724
+ Produits des autres activités	47 839	34 973
- Charges des autres activités	- 3 690	- 3 552
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>531 905</b>	<b>511 178</b>
- Charges générales d'exploitation	- 278 063	- 267 461
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 629	- 10 015
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>243 213</b>	<b>233 702</b>
- Coût du risque	- 67 647	- 34 695
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>175 566</b>	<b>199 007</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	238	428
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>175 804</b>	<b>199 435</b>
- Impôts sur les bénéfices	- 41 555	- 55 260
<b>RESULTAT NET</b>	<b>134 249</b>	<b>144 175</b>
- Intérêts minoritaires	- 4 226	- 3 490
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>130 023</b>	<b>140 685</b>

### 3 - BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, banques centrales	76 161	163 905
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	82 627	181 947
Instruments dérivés de couverture	34 328	22 063
Actifs financiers disponibles à la vente	2 884 134	2 789 318
Prêts et créances sur les établissements de crédit	393 010	281 258
Prêts et créances sur la clientèle	16 708 883	14 815 696
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 32 316	- 13 029
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140 581	80 135
Actifs d'impôts courants	27 521	2 143
Actifs d'impôts différés	60 908	59 834
Comptes de régularisation et actifs divers	322 098	237 733
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	961	964
Immobilisations corporelles et incorporelles	71 849	68 708
Ecarts d'acquisition	41 807	41 811
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 812 552</b>	<b>18 732 486</b>

### 4 - BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales *	708	54
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 492	72 750
Instruments dérivés de couverture	- 1 697	16 880
Dettes envers les établissements de crédit	10 610 378	8 496 581
Dettes envers la clientèle	5 443 378	4 847 671
Dettes représentées par un titre	1 426 396	1 920 182
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 200	- 8 881
Passifs d'impôts courants	0	0
Passifs d'impôts différés	0	1
Comptes de régularisation et passifs divers	339 714	372 947
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	123 318	88 065
Dettes subordonnées	244 787	255 457
Capitaux propres	2 578 878	2 670 779
Capitaux propres part du groupe	2 500 677	2 599 923
Capital et réserves liées	752 920	644 753
Réserves consolidées	1 207 929	1 084 084
Gains ou pertes latents ou différés	409 805	730 401
Résultat de l'exercice	130 023	140 685
Intérêts minoritaires	78 201	70 856
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 812 552</b>	<b>18 732 486</b>

\* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "créances sur les établissements de crédit".

## 5 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)		Capital et réserves liées au capital	Primes et Réserves liées au capital	Réserves consolidées part du Groupe	Gains/ pertes latents ou écart de conversion	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>									
Variation de capital		<b>192 846</b>	<b>353 216</b>	<b>944 653</b>	<b>20 966</b>	<b>413 527</b>	<b>133 174</b>	<b>2 058 382</b>	<b>58 515</b>
Emission de CCA		204						204	
Dividendes versés en 2006 - hors groupe		13 500	84 987					98 487	3 000
Affectation du résultat 2005								-14 559	
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)								-118 615	
Résultat au 31/12/2006								316 874	0
Autres variations								140 685	316 874
								140 685	3 490
									5 851
<b>Capitaux propres au 31/12/2006</b>		<b>206 550</b>	<b>438 203</b>	<b>1 084 084</b>	<b>0</b>	<b>730 401</b>	<b>140 685</b>	<b>2 599 923</b>	<b>70 856</b>
Variation de capital								-409	
Emission de CCA								108 576	
Dividendes versés en 2007 - hors groupe								-18 095	
Affectation du résultat 2006								-122 590	
Variation de juste valeur								-320 596	
Résultat au 31/12/2007								130 023	
Autres variations								1 255	130 023
									1 255
									3 119
<b>Capitaux propres au 31/12/2007</b>		<b>219 641</b>	<b>533 279</b>	<b>1 207 929</b>	<b>0</b>	<b>409 805</b>	<b>130 023</b>	<b>2 500 677</b>	<b>78 201</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2007</b>		<b>219 641</b>	<b>533 279</b>	<b>1 207 929</b>	<b>0</b>	<b>409 805</b>	<b>130 023</b>	<b>2 500 677</b>	<b>78 201</b>

Les réserves consolidées sont principalement constituées des postes "réserves légales et statutaires" et "report à nouveau" issus des comptes individuels, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## 6 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

**Les activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe Crédit Agricole du Nord Est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

**Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

**Les activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend les caisses, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2007	2006
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>175 804</b>	<b>198 673</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 707	10 095
+ Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	41 807	13 045
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 992	- 595
+/- (Produits)/charges des activités de financement	10 440	8 059
+/- Autres mouvements	30 881	18 877
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>92 843</b>	<b>49 481</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 287 820	1 185 387
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 291 574	- 1 601 593
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 826 821	- 332 419
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 94 247	104 673
- Impôts versés	- 60 758	- 103 462
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 985 580</b>	<b>- 747 414</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>- 716 933</b>	<b>- 499 260</b>
+/- Flux liés aux participations	- 126 433	- 22 871
+/- Flux liés aux filiales	13 517	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 14 195	- 11 504
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 127 111</b>	<b>- 34 375</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	69 905	78 981
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 21 111	67 812
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C )</b>	<b>48 794</b>	<b>146 793</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B)+ (C ) + (D)</b>	<b>- 795 250</b>	<b>- 386 842</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>- 601 935</b>	<b>- 215 093</b>
Caisse, banques centrales, (actif & passif) *	163 651	151 690
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 765 586	- 366 783
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>- 1 397 185</b>	<b>- 601 935</b>
Caisse, banques centrales, (actif & passif) *	75 173	163 651
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 1 472 358	- 765 586
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>- 795 250</b>	<b>- 386 842</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" tel que détaillé en note 7.7.1.

\*\* composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 7.7.5. et des postes "Comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 7.7.7.

## 7 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 7.1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE

#### CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006), du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006), du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007) et du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007).

#### NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit en note 7.1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/07 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion,

- l'amendement de la norme IAS 1 "présentation des états financiers" relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres,

- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyperinflationnistes,

- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions,

- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés,

- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire.

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IFRS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

#### FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

##### 7.1.1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

###### 7.1.1.1. Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché "observables" et "non observables".

###### 7.1.1.1.1. LES TITRES

###### 7.1.1.1.1.1. Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Actifs financiers disponibles à la vente,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.

*7.1.1.1.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option.*

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les actifs financiers de la Caisse régionale du Nord Est concernés par cette affectation à la juste valeur par résultat sur option concernent 6 BMTN structurés (indexation diverse) pour un total nominal de 47 550 milliers d'euros.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

#### **7.1.1.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
  - ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
  - la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
  - la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
  - si l'entité n'espence pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

#### **7.1.1.1.1.3. Titres du portefeuille "Prêts et créances"**

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt

effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.  
En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

#### **7.1.1.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
  - les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
  - les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
  - en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

#### 7.1.1.1.1.2. Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente". Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

#### 7.1.1.1.1.3. Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signe objectif de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une provision est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative et durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### 7.1.1.1.1.4. Date d'enregistrement des titres

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance". Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### 7.1.1.1.1.5. Titres au passif (IAS 32)

#### Distinction dettes / Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par la Caisse régionale du Nord Est et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

#### 7.1.1.1.2. L'ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les produits et coûts de transaction intégrables

au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. à la Caisse régionale du Nord Est ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par la Caisse régionale, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celle-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances à la Caisse régionale.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

#### 7.1.1.1.2.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le Groupe Crédit Agricole du Nord Est distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

##### ● Créesances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

- Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Crédances restructurées non douteuses

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration a été estimée non significative.

#### 7.1.1.1.2.2. Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

#### 7.1.1.1.2.3. Traitement des dépréciations

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

#### 7.1.1.1.2.4. Prise en compte du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défauts clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que les dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance) calculées à partir de modèles Bâle II.

#### Dépréciations sur encours sensibles

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques du Groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

#### 7.1.1.1.3. INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, il perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### 7.1.1.1.4. LES PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 7.1.1.1.5. LES PRODUITS DE COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisse régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu au cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.7.15.

#### 7.1.1.1.6. LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de réduire le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe Crédit Agricole du Nord Est documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union Européenne (version dite "carve out").

#### ● Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### 7.1.1.1.7. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 7.1.1.1.7.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture

de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

#### 7.1.1.1.7.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### 7.1.1.1.8. LES GARANTIES FINANCIÈRES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### 7.1.1.1.9. DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### **7.1.1.2. Les provisions (IAS 37,19)**

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :  
- le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Des informations détaillées sont fournies au point 7.7.15.

### **7.1.1.3. Les avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### **7.1.1.3.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES**

Le Groupe Crédit Agricole du Nord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe Crédit Agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

#### **7.1.1.3.2. PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### **7.1.1.4. Les paiements fondés sur des actions (IFRS2)**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007. La charge relative aux souscriptions d'actions est désormais comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

#### 7.1.1.5. Les impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  - a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
  - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. A noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle

reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

#### 7.1.1.6. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable
- Gros œuvre	30 à 80 ans
- Second œuvre	8 à 40 ans
- Installations techniques	5 à 25 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel informatique	4 à 7 ans
- Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

#### 7.1.1.7. Les opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### 7.1.1.8. Les commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue,
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :

- . le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- . il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- . le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

#### 7.1.1.9. Les contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### 7.1.2. LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

##### Changements de méthode comptable

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec des pratiques de place, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive est désormais constaté en diminution du poste "réserves consolidées part du Groupe".

De façon symétrique, en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe.

Compte tenu de son caractère non significatif, ce changement de méthode est sans incidence sur les comptes de l'entité.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est donc désormais le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires,
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres,
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres,
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

### **7.1.2.1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de l'entité consolidée qui détient ses titres.

### **7.1.2.2. La consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales. Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée. Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 85 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

### **7.1.2.3. Les notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut

être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

### **La consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale du Nord Est, même en l'absence de lien capitaliste. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de fonds de ce type.

### **Les exclusions du périmètre de consolidation**

Les participations minoraires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### **7.1.2.4. Les méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe Crédit Agricole du Nord Est,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoraires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

### **7.1.2.5. Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

## **7.1.2.6. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat,
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant au Groupe Crédit Agricole du Nord Est et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère. La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :
- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées),
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

## **7.1.2.7. Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition (IFRS 3)**

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est désormais constaté en diminution du poste "réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

## **7.2. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

### **Instruments financiers évalués à leur juste valeur**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par les propres moyens de la Caisse régionale du Nord Est selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 7.3.1. spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

### **Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs**

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

### **Les dépréciations durables**

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

## Dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur du poste "Prêts et créances" est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

## Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2007,
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

## Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

## 7.3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes. Ce périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport à l'exercice 2006.

### 7.3.1. Détail des participations non consolidées

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS AGRO INVEST	15 006	19,45%		
SAS NORD EST CREATION (1)	4 946	100,00%		
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL (2)	15 072	100,00%		
SAS NORD EST OPTIMMO (1)	3 570	100,00%	3 448	100,00%
SAS RUE LA BOETIE	848 553	3,99%	1 083 664	3,99%
SAS SACAM FIRECA	1 833	3,73%	1 833	3,73%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	37 114	3,94%	31 203	3,94%
SCA SIPAREX DEVELOPPEMENT	2 217	8,44%	2 310	8,44%
SA SIPAREX ASSOCIES	1 777	6,35%	1 691	6,35%
SAS SACAM INTERNATIONAL	35 937	3,99%	35 937	3,99%
AUTRES PARTICIPATIONS	21 707		18 232	
<b>Valeur au bilan des participations non consolidées</b>	<b>987 732</b>		<b>1 178 318</b>	

(1) Total bilan inférieur à 10 millions d'Euros.

(2) Au 31/12/2007, l'intégration de Nord Est Développement Régional dans le périmètre de consolidation n'aurait entraîné aucune modification notable de la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'ensemble consolidé.

### 7.3.2. Les écarts d'acquisition

	31/12/2006	Variation de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2007
VALEUR BRUTE						
- Keytrade	21 051			- 4		21 047
- Europabank	11 057					11 057
- CA Belge	9 995					9 995
<b>Total valeur brute</b>	<b>42 103</b>			<b>- 4</b>		<b>42 099</b>
PERTES DE VALEUR						
- Europabank	0					0
- CA Belge	- 292					- 292
<b>Total pertes de valeur</b>	<b>- 292</b>					<b>- 292</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>41 811</b>			<b>- 4</b>		<b>41 807</b>

	01/01/2006	Variation de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2006
VALEUR BRUTE						
- Keytrade	20 369		682			21 051
- Europabank	11 057					11 057
- CA Belge	9 995					9 995
<b>Total valeur brute</b>	<b>41 421</b>		<b>682</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 103</b>
PERTES DE VALEUR						
- Europabank	0					0
- CA Belge	- 292					- 292
<b>Total pertes de valeur</b>	<b>- 292</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>- 292</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>41 129</b>		<b>682</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 811</b>

### 7.4 - LA GESTION FINANCIÈRE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le contrôle du risque bancaire au sein du Groupe Crédit Agricole du Nord Est est assuré par le Responsable du contrôle permanent et risques qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le suivi des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 7.4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière (cf rapport de gestion page 7).

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est assume la responsabilité des opérations

qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisse régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est fixé à 10% de ses fonds propres.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épargnements de tous les recours.

Six clients sont éligibles au seuil de déclaration des grands risques et représentent au 31 Décembre 2007, un encours brut de 1 574 969 milliers d'euros et un encours pondéré de 1 083 980 milliers d'euros. Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des différentes catégories d'actifs financiers ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques. L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

### CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les informations relatives à une ventilation par agent économique de contrepartie suivent désormais les règles lexicales et de correspondances définies dans le reporting FINREP. Les agents économiques sont modifiés comme suit :

Ancien agent économique	Nouvel agent économique correspondant
"Etat, Administrations et collectivités publiques"	"Administrations centrales et institutions non établissements de crédit"
"Institutions financières"	"Etablissements de crédit"
"Particuliers et professionnels"	"Clientèle de détail"
"Entreprises et autres agents économiques"	"Grandes entreprises"

La seule modification de correspondance identifiée concerne l'ancien agent économique "Institutions financières", qui était constitué de la contrepartie "Etablissements de crédit" et de la contrepartie "Institutions de secteur financier issues des créances sur la clientèle"; cette dernière contrepartie est désormais rattachée à l'agent économique "Grandes entreprises". L'impact de cette modification sur les ventilations 2006 est mis en exergue dans le tableau correspondant.

## ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2007						31/12/2007 Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement	
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés		
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres					2 642	1 752		
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissement de crédit								
Institutions non établissement de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances								
Administrations centrales	2 883							
Etablissement de crédit	728							
Institutions non établissement de crédit	49 877	5			23			
Grandes entreprises	142 301	182	131	2	16 252	75 503		
Clientèle de détail	234 337	4 064	3 449	4 324	15 775	233 291		
Autres actifs financiers								
<b>Total</b>								
Garanties non affectées								

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE : DÉTAIL DES DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS

	31/12/2007						Total
	Encours bruts	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis		
Administrations centrales et institutions non établissement de crédit							
Etablissement de crédit	774 928						774 928
Grandes entreprises	391 882						391 882
Clientèle de détail	6 264 991	42 585	- 32 631	44 968	- 38 670		6 193 690
<b>Total en principal</b>	<b>9 871 128</b>	<b>102 979</b>	<b>- 82 051</b>	<b>98 685</b>	<b>- 69 838</b>		<b>9 719 239</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>							
<b>Provisions collectives</b>							
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							

	31/12/2006						Total
	Encours bruts	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis		
Administrations centrales et institutions non établissement de crédit							
Etablissement de crédit (1)	759 011	2	- 2	5	- 2		759 007
Grandes entreprises (1)	279 932						279 932
Clientèle de détail	3 867 749	26 970	- 23 877	26 470	- 22 603		3 821 269
<b>Total en principal</b>	<b>10 406 182</b>	<b>131 407</b>	<b>- 102 738</b>	<b>111 220</b>	<b>- 83 961</b>		<b>10 219 483</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>							
<b>Provisions collectives</b>							
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							

(1) dont reclassement des institutions de secteur financier

## ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	330 008	1 016 783
Etablissements de crédit (1)	2 967 765	1 396 711
Grandes entreprises (1)	928 080	851 524
Clientèle de détail		
<b>Total</b>	<b>4 225 853</b>	<b>3 265 018</b>
(1) dont reclassement des institutions de secteur financier		2 199
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	515	102
Etablissements de crédit (1)	274 158	324 537
Grandes entreprises (1)	348 852	404 881
Clientèle de détail		72 834
<b>Total</b>	<b>623 525</b>	<b>477 817</b>
(1) dont reclassement des institutions de secteur financier		0

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	9 841	13 371
Etablissements de crédit (1)	1 278 774	811 415
Grandes entreprises (1)	4 118 070	3 988 969
Clientèle de détail		
<b>Total</b>	<b>5 406 685</b>	<b>4 813 755</b>
Dettes rattachées	36 693	33 916
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 443 378</b>	<b>4 847 671</b>
(1) dont reclassement des institutions de secteur financier		56 946

## CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2007					
	Encours bruts	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 476 150	122 427	- 104 598	107 854	- 96 335	15 275 217
Autres pays de l'UE	1 738 849	23 127	- 10 077	35 752	- 12 136	1 716 636
Autres pays d'Europe	31 176	3	- 3	6	- 6	31 167
Amérique du Nord	46 595	1		1		46 595
Amériques Centrale et du Sud	1 961					1 961
Afrique et Moyen Orient	2 981	6	- 2	40	- 31	2 948
Asie et Océanie (hors Japon)	4 628					4 628
Japon	587					587
<b>Total en principal</b>	<b>17 302 927</b>	<b>145 564</b>	<b>- 114 680</b>	<b>143 653</b>	<b>- 108 508</b>	<b>17 079 739</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>95 880</b>
<b>Provisions collectives</b>						<b>- 73 726</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>17 101 893</b>

	31/12/2006					
	Encours bruts	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	13 623 476	136 003	- 117 311	100 093	- 89 209	13 416 956
Autres pays de l'UE	1 624 943	22 368	- 9 296	37 581	- 17 337	1 598 310
Autres pays d'Europe	3 009					3 009
Amérique du Nord	51 152	4	- 4	2	- 2	51 146
Amériques Centrale et du Sud	3 520					3 520
Afrique et Moyen Orient	2 350	5	- 5	18	- 18	2 327
Asie et Océanie (hors Japon)	3 880					3 880
Japon	543					543
<b>Total en principal</b>	<b>15 312 873</b>	<b>158 380</b>	<b>- 126 616</b>	<b>137 694</b>	<b>- 106 566</b>	<b>15 079 691</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>83 638</b>
<b>Provisions collectives</b>						<b>- 66 375</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>15 096 954</b>

## ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	3 682 414	2 998 473
Autres pays de l'UE	524 748	263 263
Autres pays d'Europe	15 068	24
Amérique du Nord	451	195
Amérique centrale et Sud	2 970	2 793
Afrique et Moyen Orient	187	232
Asie et Océanie (hors Japon)	15	38
<b>Total</b>	<b>4 225 853</b>	<b>3 265 018</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	589 687	440 354
Autres pays de l'UE	33 838	36 992
Autres pays d'Europe		471
Amérique du Nord		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
<b>Total</b>	<b>623 525</b>	<b>477 817</b>

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
France (y compris DOM-TOM)	4 033 230	3 559 118
Autres pays de l'UE	408 526	1 245 588
Autres pays d'Europe	1 920	2 203
Amérique du Nord	2 340	1 654
Amériques Centrale et du Sud	379	492
Afrique et Moyen Orient	2 847	2 488
Asie et Océanie (hors Japon)	1 934	2 140
Japon	92	72
Non ventilé	955 417	
<b>Total en principal</b>	<b>5 406 685</b>	<b>4 813 755</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>36 693</b>	<b>33 916</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 443 378</b>	<b>4 847 671</b>

### 7.4.2. Risque de marchés

**Le risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite (cf. rapport de gestion page 8).

**Le risque de taux** correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt (cf. rapport de gestion page 9).

## DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2007			31/12/2006		
	Emprunts obligataires	Dettes subord. à durée déterminée	Dettes subord. à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subord. à durée déterminée	Dettes subord. à durée indéterminée
EUR						
Autres devises de l'UE		241 266			251 627	
<b>Total</b>		<b>241 266</b>			<b>251 627</b>	

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.

## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2007			31/12/2006	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps floors collars					
. Autres instruments conditionnels					
<b>Autres instruments :</b>					
. Dérivés de crédit					
<b>Sous total</b>	<b>2 446</b>	<b>7 634</b>	<b>24 248</b>	<b>34 328</b>	<b>22 063</b>
. Opérations de change à terme					
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 446</b>	<b>7 634</b>	<b>24 248</b>	<b>34 328</b>	<b>22 063</b>

NB : aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés.

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2007			31/12/2006	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps floors collars					
. Autres instruments conditionnels					
<b>Autres instruments :</b>					
. Dérivés de crédit					
<b>Sous total</b>	<b>13 697</b>	<b>1 837</b>	<b>9 346</b>	<b>24 880</b>	<b>22 857</b>
. Opérations de change à terme	66			66	638
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>13 763</b>	<b>1 837</b>	<b>9 346</b>	<b>24 946</b>	<b>23 495</b>

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2007			31/12/2006	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps floors collars					
. Autres instruments conditionnels					
<b>Autres instruments :</b>					
. Dérivés de crédit					
<b>Sous total</b>	<b>175</b>	<b>1 411</b>	<b>- 3 283</b>	<b>- 1 697</b>	<b>16 880</b>
. Opérations de change à terme					
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>175</b>	<b>1 411</b>	<b>- 3 283</b>	<b>- 1 697</b>	<b>16 880</b>
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF					
	31/12/2007			31/12/2006	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps floors collars					
. Autres instruments conditionnels					
<b>Autres instruments :</b>					
. Dérivés de crédit					
<b>Sous total</b>	<b>10 884</b>	<b>7 248</b>	<b>26 352</b>	<b>44 484</b>	<b>72 408</b>
. Opérations de change à terme					
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>10 884</b>	<b>7 248</b>	<b>26 360</b>	<b>44 492</b>	<b>72 756</b>
-	-	-	8	8	342
					6
OPÉRATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : MONTANT DES ENGAGEMENTS					
	31/12/2007		31/12/2006		
			Total encours notionnel	Total encours notionnel	
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>			<b>3 936 197</b>	<b>4 711 801</b>	
. Futures			29 584	8 820	
. FRA			4 324	7 500	
. Swaps de taux d'intérêts			3 746 831	4 315 805	
. Options de taux			140 000	360 000	
. Caps floors collars			15 458	19 676	
. Autres instruments conditionnels					
<b>Instruments de devises et Or</b>					
. Opérations fermes de change					
. Options de change					
<b>Autres instruments :</b>			<b>495 352</b>	<b>514 618</b>	
. Dérivés sur actions & indices boursiers			1 040	582	
. Dérivés de crédit			266 860	269 256	
. Autres			227 452	244 780	
<b>Sous total</b>	<b>4 431 549</b>			<b>5 226 419</b>	
. Opérations de change à terme			5 479	3 863	
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 437 028</b>			<b>5 230 282</b>	

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

**Le risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	20 746 587	20 748 108	18 647 296	18 632 875
Autres devises de l'UE	31 762	31 025	35 061	61 481
USD	32 445	31 522	38 111	35 705
JPY	142	219	67	145
Autres devises	1 616	1 678	11 951	2 280
<b>Total bilan</b>	<b>20 812 552</b>	<b>20 812 552</b>	<b>18 732 486</b>	<b>18 732 486</b>

**Le risque de prix** résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### 7.4.3. Risque de liquidité et de financement

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements (cf rapport de gestion page 8).

Le Crédit Agricole du Nord Est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	324 423	13 500	5 316	48 643	391 882
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit-bail)	3 130 093	1 583 961	5 221 832	6 975 161	16 911 047
<b>Total</b>	<b>3 454 516</b>	<b>1 597 461</b>	<b>5 227 148</b>	<b>7 023 804</b>	<b>17 302 929</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>115 916</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 316 952</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>17 101 893</b>

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	192 401	37 159	5 371	45 000	279 931
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit-bail)	2 646 790	1 716 067	4 779 502	5 890 584	15 032 943
<b>Total</b>	<b>2 839 191</b>	<b>1 753 226</b>	<b>4 784 873</b>	<b>5 935 584</b>	<b>15 312 874</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>103 740</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 319 660</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>15 096 954</b>

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RESTANT À COURIR

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	5 497 110	1 175 798	2 017 286	1 900 923	10 591 117
Dettes envers la clientèle	3 317 427	448 837	665 579	974 842	5 406 685
<b>Total</b>	<b>8 814 537</b>	<b>1 624 635</b>	<b>2 682 865</b>	<b>2 875 765</b>	<b>15 997 802</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>55 954</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>16 053 756</b>

	31/12/2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	3 905 383	1 047 977	1 863 709	1 667 507	8 484 576
Dettes envers la clientèle	3 649 677	187 742	788 889	187 447	4 813 755
<b>Total</b>	<b>7 555 060</b>	<b>1 235 719</b>	<b>2 652 598</b>	<b>1 854 954</b>	<b>13 298 331</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>45 921</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>13 344 252</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>					
Bons de caisse	226 155	3 489	177 223	15 601	422 468
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	813 028	15 495		160 000	988 523
- Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre				- 56	- 56
<b>Total</b>	<b>1 039 183</b>	<b>18 984</b>	<b>177 223</b>	<b>175 545</b>	<b>1 410 935</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>15 461</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>1 426 396</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	62 357		13 881	165 029	241 267
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total</b>	<b>62 357</b>		<b>13 881</b>	<b>165 029</b>	<b>241 267</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>3 520</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>244 787</b>

	31/12/2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>					
Bons de caisse	28 814	49 364	224 665	36 691	339 534
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	1 287 968	279 119			1 567 087
- Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
<b>Total</b>	<b>1 316 782</b>	<b>328 483</b>	<b>224 665</b>	<b>36 691</b>	<b>1 906 621</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>13 561</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>1 920 182</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		11 706	38 035	201 886	251 627
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total</b>		<b>11 706</b>	<b>38 035</b>	<b>201 886</b>	<b>251 627</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>3 830</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>255 457</b>

### 7.4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

	31/12/2007		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR			
Taux d'intérêt	34 328	- 2 225	2 189 879
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres	528		140 000
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>34 328</b>	<b>- 1 697</b>	<b>2 329 879</b>

	31/12/2006	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de couverture		
- Micro-couverture		
- Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	22 063	16 880
- Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)		
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>22 063</b>	<b>16 880</b>

#### 7.4.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité (cf rapport de gestion page 8).

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels "EUROPA" a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le groupe Crédit agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers. Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

#### 7.4.6. Assurances et couverture des risques

Les principaux risques couverts par des contrats d'assurance sont :

- Détournement, escroquerie, vol, hold-up...
- Multirisques bureaux,
- Pertes financières ou pertes d'activité bancaires,
- Responsabilité civile d'exploitation,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux...

## 7.5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 7.5.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2007	31/12/2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 950	6 220
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 094	13 500
Sur opérations avec la clientèle	695 595	598 799
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	22 916	17 234
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 238	5 270
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	88 451	102 013
Intérêts sur obligation et autres titres à revenus fixes	278	137
Sur opérations de location-financement		- 1 199
Autres intérêts et produits assimilés		- 1 199
<b>Total Produits d'intérêts (1)</b>	<b>836 522</b>	<b>741 974</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 10 415	- 6 823
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 354 043	- 256 823
Sur opérations avec la clientèle	- 82 580	- 60 381
Actifs financiers disponibles à la vente	- 40	
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		- 75 378
Sur dettes représentées par un titre		- 62 253
Sur dettes subordonnées		- 10 440
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		- 84 164
Intérêts sur obligation et autres titres à revenus fixes		- 546
Sur opérations de location-financement		- 1 312
Autres intérêts et charges assimilées		- 617 606
<b>Total Charges d'intérêts</b>	<b>- 617 606</b>	<b>- 487 129</b>

(1) dont 11 235 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement.

### 7.5.2. Commissions nettes

	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 805	-445	2 360	4 005	-818	3 187
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 298	-11 521	10 777	21 145	-6 757	14 388
Sur opérations avec la clientèle	53 272		53 272	51 092		51 092
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	110		110	109		109
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 061	-2 234	1 827	3 986	-2 830	1 156
Sur moyen de paiement	39 800	-10 201	29 599	40 666	-10 535	30 131
Fiducie et activités analogues	60 358	-3 529	56 829	56 478	-2 308	54 170
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>182 704</b>	<b>-27 930</b>	<b>154 774</b>	<b>177 481</b>	<b>-23 248</b>	<b>154 233</b>

### 7.5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes reçus		
Plus ou moins values de cession latentes ou réalisées sur actifs / passifs à la juste valeur par résultat par nature	5 941	-14 618
Plus ou moins values de cession latentes ou réalisées sur actifs / passifs à la juste valeur par résultat par option	-8 519	-7 475
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 309	1 165
Résultat de la comptabilité de couverture	5 439	8 883
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 170</b>	<b>-12 045</b>

#### PROFIT NET OU Perte NETTE RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	2007		
	Profit	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	41		- 24 978
Variation de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)	30 417		30 417
Couvertures de flux de trésorerie			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variation de juste valeur des éléments couverts			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>30 458</b>	<b>25 019</b>	<b>5 439</b>

	2006		
	Profit	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 980	4 617	- 1 637
Variation de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)	13 452	2 932	10 520
Couvertures de flux de trésorerie			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variation de juste valeur des éléments couverts			
Variation de juste valeur des dérivés de couverture			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>16 432</b>	<b>7 549</b>	<b>8 883</b>

#### 7.5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes reçus	52 779	36 137
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	58 869	46 587
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 1 752	
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>109 896</b>	<b>82 724</b>

#### 7.5.5. Produits et charges nets des autres activités

	31/12/2007	31/12/2006
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 78	- 79
Autres produits / charges nets	44 227	31 500
<b>Total</b>	<b>44 149</b>	<b>31 421</b>

### 7.5.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2007	31/12/2006
Charges de personnel	158 916	152 740
Impôts et taxes	6 871	8 067
Services extérieurs et autres frais administratifs	112 276	106 654
<b>Total</b>	<b>278 063</b>	<b>267 461</b>

### 7.5.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux amortissements	10 629	10 015
Dotations aux dépréciations		
<b>Total</b>	<b>10 629</b>	<b>10 015</b>

### 7.5.8. Coût du risque

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>- 156 161</b>	<b>- 186 675</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	- 96 800	- 170 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers		
Engagements par signature	- 5 760	- 11 234
Risques et charges	- 53 601	- 4 900
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>88 874</b>	<b>154 682</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	79 036	127 992
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	496	88
Engagements par signature	4 483	1 234
Risques et charges	4 859	25 269
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 67 287</b>	<b>- 31 993</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 133	- 999
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 054	733
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décote sur les crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature	- 215	- 839
Autres pertes	- 65	- 1 597
<b>Coût du risque</b>	<b>- 67 646</b>	<b>- 34 695</b>

Pour permettre la comparaison à 2007, et suite à une présentation de l'information telle que demandée par IFRS 7, la ventilation des chiffres 2006 retenue est différente de celle présentée dans le rapport financier 2006.

### 7.5.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>238</b>	<b>428</b>
Plus-values de cession	249	441
Moins-values de cession	- 11	- 13
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>238</b>	<b>428</b>

## 7.5.10. Impôts

### CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2007	31/12/2006
Charge d'impôt courant	39 184	72 475
Charge d'impôt différé	2 371	- 17 214
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>41 555</b>	<b>55 261</b>

## 7.6 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur "banque de proximité en France".

## 7.7 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

### 7.7.1. Caisse, Banques centrales

	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	47 821		47 093	
Banques centrales	28 060	708	116 612	54
<b>Total en principal</b>	<b>75 881</b>	<b>708</b>	<b>163 705</b>	<b>54</b>
Créances rattachées	280		200	
<b>Total</b>	<b>76 161</b>	<b>708</b>	<b>163 905</b>	<b>54</b>

### 7.7.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2007	31/12/2006
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 946	23 495
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	57 681	158 452
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>82 627</b>	<b>181 947</b>
Dont titres prêtés	0	0

#### ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2007	31/12/2006
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	24 946	23 495
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>24 946</b>	<b>23 495</b>

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés	3 026	35 260
.Titres non cotés	13 439	20 357
- Actions et autres titres à revenu variable	40 897	102 444
- Créances rattachées	319	391
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>57 681</b>	<b>158 452</b>

## PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	44 492	72 750
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>44 492</b>	<b>72 750</b>

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

L'information détaillée est fournie à la note 7.4.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### 7.7.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 7.4.4 relatif à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 7.7.4. Actifs financiers disponibles à la vente

## ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés	253 041	263 490
.Titres non cotés	233 291	176 948
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés	1 164 826	1 068 091
.Titres non cotés	8 533	303
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 217 047</b>	<b>1 273 192</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>2 876 738</b>	<b>2 782 024</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>7 396</b>	<b>7 294</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 884 134</b>	<b>2 789 318</b>
- dont dépréciation durable sur titres et créances	1 750	

## GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2007			31/12/2006
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	253 041	604	3 780	263 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 398 117	50 649	16 103	1 245 039
Actions et autres titres à revenu variable	237 848	21 435	3 791	95 177
Titres de participation non consolidés	987 732	389 694	6 628	1 178 318
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	7 396			7 294
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 884 134</b>	<b>462 382</b>	<b>30 302</b>	<b>2 789 318</b>
Impôts différés		- 29 808	- 7 875	
<b>Gains / pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>	<b>2 884 134</b>	<b>432 574</b>	<b>22 427</b>	<b>2 789 318</b>

### 7.7.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2007	31/12/2006
<b>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>		
Comptes et prêts		
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	203 970	179 242
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	69 678	12 398
Valeurs reçues en pension		3 330
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 378	7 378
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total en principal</b>	<b>211 348</b>	<b>186 620</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>829</b>	<b>1 154</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>212 177</b>	<b>187 774</b>
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>		
Comptes ordinaires	4 818	3 368
Comptes et avances à terme	130 716	44 944
Prêts subordonnés	45 000	45 000
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total en principal</b>	<b>180 534</b>	<b>93 312</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>299</b>	<b>172</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>180 833</b>	<b>93 484</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>393 010</b>	<b>281 258</b>

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2007	31/12/2006
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>		
Créances commerciales	20 491	22 788
Autres concours à la clientèle	16 669 378	14 712 012
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	58 600	62 938
Titres non cotés sur un marché actif	3 576	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	46 274	119 629
Comptes ordinaires débiteurs	75 572	81 067
<b>Total en principal</b>	<b>16 873 891</b>	<b>14 998 434</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>114 788</b>	<b>102 398</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 316 086</b>	<b>- 318 625</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>16 672 593</b>	<b>14 782 207</b>
<b>OPERATIONS DE CREDIT BAIL</b>		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	37 156	34 509
<b>Total en principal</b>	<b>37 156</b>	<b>34 509</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 866</b>	<b>- 1 036</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>36 290</b>	<b>33 489</b>
<b>Total</b>	<b>16 708 883</b>	<b>14 815 696</b>

### 7.7.6. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprise / utilisations	Autres	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit						
Créances clientèle	318 624		113 377	- 110 266	- 5 650	316 085
- dont provisions collectives	66 375		7 550		- 199	73 726
Opérations de crédit-bail	1 036		546	- 278	- 439	865
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente	- 3		1 752		3	1 752
Autres actifs	893		23	- 496		420
<b>Total des dépréciations sur l'actif</b>	<b>320 550</b>		<b>115 698</b>	<b>- 111 040</b>	<b>- 6 086</b>	<b>319 122</b>

	01/01/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprise / utilisations	Autres	31/12/2006
Créances sur établissements de crédit						
Créances clientèle	319 470		178 299	- 178 594	- 551	318 624
- dont risque pays						
- dont provisions collectives	45 339		16 120	- 4 230	9 146	66 375
- dont risque sectoriel						
Opérations de crédit-bail			1 312	- 137	- 139	1 036
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente					- 3	- 3
Autres actifs	865		116	- 88		893
<b>Total des dépréciations sur l'actif</b>	<b>320 335</b>		<b>179 727</b>	<b>- 178 819</b>	<b>-693</b>	<b>320 550</b>

## 7.7.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2007	31/12/2006
<b>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>		
Comptes et emprunts	255 130	207 400
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	974	487
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	0	0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>255 130</b>	<b>207 400</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 189</b>	<b>1 109</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>256 319</b>	<b>208 509</b>
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 552 772	814 683
Comptes et avances à terme	8 783 215	7 462 493
<b>Total</b>	<b>10 335 987</b>	<b>8 277 176</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>18 072</b>	<b>10 896</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 354 059</b>	<b>8 288 072</b>
<b>Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>10 610 378</b>	<b>8 496 581</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	2 739 979	2 542 098
Comptes d'épargne à régime spécial	955 417	974 525
Autres dettes envers la clientèle	1 711 289	1 297 132
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	<b>5 406 685</b>	<b>4 813 755</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>36 693</b>	<b>33 916</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 443 378</b>	<b>4 847 671</b>

## 7.7.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2007	31/12/2006
Effets publics et valeurs assimilées		7 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	138 874	71 001
<b>Total</b>	<b>138 874</b>	<b>78 614</b>
Créances rattachées	1 707	1 521
Dépréciations		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>140 581</b>	<b>80 135</b>

### 7.7.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2007	31/12/2006
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse	422 468	339 534
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
- Émis en France	988 523	1 567 087
- Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	- 56	
<b>Total en principal</b>	<b>1 410 935</b>	<b>1 906 621</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>15 461</b>	<b>13 561</b>
<b>Total</b>	<b>1 426 396</b>	<b>1 920 182</b>
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	241 266	251 627
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total en principal</b>	<b>241 266</b>	<b>251 627</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>3 521</b>	<b>3 830</b>
<b>Total</b>	<b>244 787</b>	<b>255 457</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 671 183</b>	<b>2 175 639</b>

### 7.7.10. Actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2007	31/12/2006
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF</b>		
Provisions pour risques et charges et charges à payer non déductibles	65 149	75 198
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres impôts différés actifs	- 4 241	- 15 364
Effet des compensations par entité fiscale		
<b>Total impôt différé actif</b>	<b>60 908</b>	<b>59 834</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF</b>		
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passifs		1
Effet des compensations par entité fiscale		
<b>Total impôt différé passif</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### 7.7.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

#### COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Autres actifs</b>	<b>168 495</b>	<b>111 282</b>
Comptes de stocks et emplois divers	145	140
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	148 373	110 788
Comptes de règlements	19 977	354
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>153 603</b>	<b>126 451</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	84 459	43 775
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		4
Produits à recevoir	64 685	75 019
Charges constatés d'avance	4 459	7 653
Autres comptes de régularisation		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>322 098</b>	<b>237 733</b>

#### COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>201 572</b>	<b>257 601</b>
Comptes de règlements	0	23
Créditeurs divers	148 901	196 647
Versements restant à effectuer sur titres	52 491	60 482
Autres	180	449
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>138 142</b>	<b>115 346</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	36 524	25 888
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits constatés d'avance	38 193	28 199
Charges à payer	63 425	57 248
Autres comptes de régularisation	0	4 011
<b>Valeur au bilan</b>	<b>339 714</b>	<b>372 947</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

### 7.7.12. Immeubles de placement

	Solde 31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Valeur brute	2 017		108	- 34			2 091
Amortissements et dépréciations	- 1 053		- 78			1	- 1 130
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>964</b>		<b>30</b>	<b>- 34</b>		<b>1</b>	<b>961</b>

	01/01/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
Valeur brute	2 160						2 017
Amortissements et dépréciations	- 1 096		- 34				- 1 053
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 064</b>		<b>- 34</b>			<b>1</b>	<b>964</b>

### 7.7.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Solde 31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	160 836		15 136	- 2 496	- 620	172 856
Amortissements et dépréciations	- 92 892		- 9 986	487	843	- 101 548
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>67 944</b>		<b>5 150</b>	<b>- 2 008</b>	<b>223</b>	<b>71 308</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	5 588		1 361	- 101		6 848
Amortissements et dépréciations	- 4 824		- 642	4	- 845	- 6 307
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>764</b>		<b>719</b>	<b>- 97</b>	<b>- 845</b>	<b>541</b>

	Solde 01/01/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2006
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	155 281		12 239	- 7 021	337	160 836
Amortissements et dépréciations	- 87 545		- 9 402	5 234	- 1 179	- 92 892
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>67 736</b>		<b>2 837</b>	<b>- 1 787</b>	<b>- 842</b>	<b>67 944</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	5 057		532	- 3	2	5 588
Amortissements et dépréciations	- 5 057		- 614	3	844	- 4 824
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>0</b>		<b>- 82</b>		<b>846</b>	<b>764</b>

### 7.7.14. Ecarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre “Périmètre de consolidation” au § 7.3.2.

### 7.7.15. Provisions

	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
- risques sur les produits épargne logement	16 170		3 590		- 4 720			15 040
- risques exécution des engagements par signature	12 360		5 760		- 4 483		201	13 838
- risques opérationnels	14 228		2 276	- 195	- 1 512		- 3 713	11 084
- engagements sociaux (retraites) et assimilés	12 236		344		- 585		- 47	11 948
- litiges divers	1 243		212	- 137	- 2 039		3 714	2 993
- risques fiscaux	2 825			- 398	- 728			1 699
- participations	1 257				- 952			305
- restructurations								
- autres risques	27 746		51 769	- 12 605	- 463		- 36	66 411
<b>Provisions</b>	<b>88 065</b>		<b>63 951</b>	<b>- 13 335</b>	<b>- 15 482</b>		<b>119</b>	<b>123 318</b>

## PROVISION EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	2007	2006
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	108 752
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 001 734	954 593
Ancienneté de plus de 10 ans	1 012 422	1 106 282
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 014 156</b>	<b>2 169 627</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>274 408</b>	<b>291 449</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 288 564</b>	<b>2 461 076</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2007	2006
Plans d'épargne-logement :		
35 044	48 221	
Comptes épargne-logement :		
87 013	99 137	
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>122 057</b>	<b>147 358</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2007	2006
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	544
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 411	1 652
Ancienneté de plus de 10 ans	5 749	9 684
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>7 160</b>	<b>11 880</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>7 880</b>	<b>4 290</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 040</b>	<b>16 170</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	11 880		4 720	7 160
Comptes épargne-logement :	4 290	3 590		7 880
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>16 170</b>	<b>3 590</b>	<b>4 720</b>	<b>15 040</b>

## 7.7.16. Capitaux propres

### 7.7.16.1. Composition du capital au 31 décembre 2007

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinque de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

## RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2007	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2007
<b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>	<b>5 866 262</b>	<b>900 000</b>		<b>6 766 262</b>
Dont part du public	2 200 000	900 000		3 100 000
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 666 262			3 666 262
<b>Parts sociales</b>	<b>8 799 010</b>	<b>967</b>	<b>901 191</b>	<b>7 898 786</b>
Dont 85 Caisses locales	8 490 307		901 171	7 589 136
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	308 702	967	20	309 649
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>14 665 272</b>	<b>900 967</b>	<b>901 191</b>	<b>14 665 048</b>

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 219 975 720 euros.

### 7.7.16.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### 7.7.16.3. Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net en Euros	Taux
2004	1,66 €	4,365%
2005*	1,96 €	3,67%
2006*	2,21 €	4,05%
Prévu 2007*	2,42 €	4,56%

\* pour les CCA dont la date de jouissance correspond à une année "complète".

### 7.7.16.4. Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

### 7.7.16.5. Affectation du résultat et fixation du dividende 2007

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet des résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale du Nord Est du 21 Mars 2008. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2007 :

- Résultat 2007	118 212 667,56 €
- Report à nouveau	1 345 141,04 €
- Intérêts aux parts sociales	6 005 655,06 €
- Dividendes CCA	14 304 354,04 €
- Solde disponible	99 247 799,50 €

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

- ¾ du solde disponible à la réserve légale	74 435 849,63 €
- Réserve facultative	22 447 696,51 €
- Dotation FADER	1 182 126,68 €
- Dotation Fonds Social	1 182 126,68 €
- Total	99 247 799,50 €

## 7.8 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

### 7.8.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2007	31/12/2006
Salaires et traitements (1)	82 654	86 777
Cotisations au titre des retraites	10 959	10 037
Autres charges sociales	35 639	33 201
Intéressement et participation	18 453	13 333
Impôts et taxes sur rémunération	11 211	9 392
<b>Total charges de personnel</b>	<b>158 916</b>	<b>152 740</b>

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 812 milliers d'euros.

### 7.8.2. Effectif moyen utilisé dans le groupe

	31/12/2007			31/12/2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
<b>Total</b>	<b>2 365</b>	<b>261</b>	<b>2 626</b>	<b>2 278</b>	<b>256</b>	<b>2 534</b>

### 7.8.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.8.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	2007
Dette actuarielle au 31/12/N-1	42 773
Coût des services rendus	1 824
Effet de l'actualisation	1 894
Cotisations de l'employé	78
Prestations versées	- 1 179
Gains / pertes actuariels	- 3 952
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>41 438</b>

#### DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	2007
Coût des services rendus sur la période	1 824
Effet de l'actualisation	1 894
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 307
Amortissement des gains / pertes actuariels	- 861
Autres gains ou pertes	199
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 749</b>

#### VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	2007
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	32 771
Rendement attendu des actifs	1 307
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	- 3 092
Cotisations de l'employeur	2 089
Cotisations de l'employé	88
Prestations versées	- 1 179
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>31 984</b>

#### VARIATIONS DE LA PROVISION

	2007
Dette actuarielle fin de période	- 41 438
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	31 984
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>9 454</b>

Au 31 décembre 2007, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 4,25 % et le taux moyen de rendement des actifs à 4,0 %.

## 7.8.5. Autres engagements sociaux

Parmi les autres engagements sociaux, le Crédit Agricole du Nord Est a constitué une provision au titre du paiement des primes relatives à l'obtention des médailles du travail pour 1 827 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 14 186 milliers d'euros.

## 7.8.6. Rémunération de dirigeants

Durant l'année 2007, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 1 606 milliers d'euros.

## 7.9 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2007	31/12/2006
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 264 865</b>	<b>3 357 283</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédits	39 012	92 265
Engagements en faveur de la clientèle	4 225 853	3 265 018
Ouverture de crédits confirmés	3 547 662	2 672 841
* Ouverture de crédits documentaires	329	7 897
* Autres ouvertures de crédits confirmés	3 547 333	2 664 944
Autres engagements en faveur de la clientèle	678 191	592 177
<b>Engagements de garantie</b>	<b>628 885</b>	<b>482 322</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	5 360	4 505
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	363	131
Autres garanties	4 997	4 374
Engagements d'ordre de la clientèle	623 525	477 817
Cautions, avals et autres garanties	52 142	75 947
Cautions immobilières	52 195	3 957
Garanties de remboursement de crédit	287 718	175 986
Autres garanties d'ordre de la clientèle	231 470	221 927
<b>Autres engagements donnés</b>		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>172 214</b>	<b>8 485</b>
Engagements reçus d'établissements de crédits	172 214	8 485
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 261 428</b>	<b>3 076 188</b>
Engagements reçus d'établissements de crédits	779 430	751 220
Engagements reçus de la clientèle	3 481 998	2 324 968
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	448 247	354 157
Autres garanties reçues	3 033 751	1 970 811
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>52 946</b>	<b>72 887</b>

"La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspondent à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis".

## Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

Sur l'exercice 2007, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a obtenu aucun actif par prise de possession de garantie.

## Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale.

## 7.10 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2007 n'est survenu pendant la période subséquente.

## 7.11 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 85 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/07	31/12/06	31/12/07	31/12/06
COFINEP SAS	Intégration globale	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Nord Est Agro Partenaires SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Belgium CA	Intégration proportionnelle	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%
Groupe CA SA Belgique	Intégration proportionnelle	22,50%	22,50%	30,00%	30,00%
Nord Est Champagne Partenaires SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

### Filiales non consolidées

Au 31 décembre 2007, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est détient directement :

- les parts de 11 SCI propriétaires d'immeubles nécessaires à l'exploitation du groupe. Le total des bilans de ces SCI au 31/12/2007 était de 16 896 milliers d'euros. Conformément aux normes du groupe, celles-ci ne sont pas consolidées.
- des parts dans certaines filiales de diversification. Les informations relatives à ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous en milliers d'euros :

Identification de l'entreprise	Fraction du capital détenue (1)	Capitaux propres sociaux (1)	Résultat du dernier exercice connu (1)	Prêts et avances consentis au 31/12/2007 (valeur brute)	Valeur de marché des titres au 31/12/2007
Innovation Nord Est SAS	100 %	- 1 452	1 021	1 650	0
Nord Est Création SAS	100 %	- 1 798	- 2 487	200	4 946
Nord Est Diversification SAS	100 %	- 109	- 182	0	636
Nord Est Optimmo SAS	100 %	3 096	744	18 600	3 571
Financière de Courlancy SAS	100 %	91	- 55	3 800	102
Nord Est Développement Régional (2)	100 %	14 991	15	0	15 072
<b>TOTAL</b>			<b>- 944</b>	<b>24 250</b>	<b>24 327</b>

(1) Au 31/12/2006, date des derniers comptes connus.

(2) Données au 30/06/2007 non auditées, et après changement d'actionnariat (prise de participation directe par la CR fin mai).

Au 31 décembre 2007, ces filiales ne sont pas consolidées du fait du caractère non significatif de chacune des entités sur les comptes consolidés de l'ensemble.

## 8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST  
Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims  
Capital social : 219 975 720 € au 31/12/2007

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 7.1.1.1.2, 7.1.1.2 et 7.2 de l'annexe, la Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans la note 7.2 de l'annexe, la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des instruments financiers, les risques opérationnels, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs et la recouvrabilité d'impôts différés actifs.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2008

KPMG Audit,  
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard  
Associé

Paris, le 5 mars 2008

Présence Audit et Conseils

Jean-Louis Vivian  
Associé

## **9 - RAPPORT DE GESTION**

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est au titre de la loi de sécurité financière. Exercice 2007

(Code de Commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68; Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3).

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Secrétariat Général, du Département Juridique et Gestion des filiales et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des comptes-rendus disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration, en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques.

Enfin, le présent rapport a été présenté au Conseil lors de sa séance du 18 février 2008.

## I - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### 1 PRESENTATION DU CONSEIL

■ La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 membres au plus pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale des sociétaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Toutefois ils ne peuvent pas rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65<sup>ème</sup> anniversaire.

■ Le Conseil d'Administration élit chaque année son Président et constitue son Bureau.

■ Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par mois et toutes les fois que les circonstances l'exigent.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et les délibérations sont consignées sur un registre signé par tous les administrateurs présents.

■ Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, nomme et révoque le Directeur Général.

■ Le Conseil d'Administration délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer l'autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse régionale.

Il est interdit au Directeur Général de la Caisse régionale d'exercer une profession industrielle ou commerciale autre.

### Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

#### ■ Informations générales

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration répartit les 24 postes d'administrateur en 4 séries de 6 sièges représentatives des circonscriptions des 4 anciennes Caisses régionales constituant à ce jour la Caisse régionale du Nord Est.

Le Conseil d'Administration autorise les présidents des COMITÉS DES PRÉSIDENTS DE CAISSES LOCALES à organiser une réunion d'information, dix fois par an, dans chacun des 3 départements.

Le Conseil d'Administration est informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Caisse régionale et des règles de déontologie applicables aux administrateurs. Le recueil des dispositions déontologiques applicable aux Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale du Nord Est comporte les règles de restriction à l'égard des administrateurs, initiés permanents notamment lorsqu'ils sont amenés à disposer d'informations non encore rendues publiques.

#### ■ Rôle et fonctionnement général du Bureau du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration institue le Bureau en tant qu'organe délibérant de la Caisse régionale agissant par délégation du Conseil d'Administration.

Le Bureau est composé de huit membres déterminés comme suit :

- Membres de droit : le Président du Conseil d'Administration et les vice-présidents élus par le Conseil d'Administration ;
- Membres élus : administrateurs de la Caisse régionale pour atteindre le nombre de huit, sachant que le Bureau doit toujours être composé de deux membres issus des circonscriptions de chacune des anciennes Caisses régionales.

#### ■ Evaluation des performances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réfléchit à l'équilibre de sa composition et de celle des comités et s'interroge périodiquement sur l'adéquation de ses tâches par rapport à son organisation et à son fonctionnement.

Cette évaluation répond à trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'Administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Pour preuve de l'implication des administrateurs nous noterons que le Conseil d'Administration s'est réuni à 12 reprises en 2007 (les 22/01, 19/02, 19/03, 23/04, 14/05, 25/06, 16/07, 27/08, 24/09, 22/10, 19/11, 17/12) avec un taux d'assiduité de 87,5% de ses membres.

Le Bureau s'est réuni à 21 reprises (les 08/01, 29/01, 12/02, 26/02, 12/03, 26/03, 02/04, 07/05, 21/05, 04/06, 18/06, 02/07, 23/07, 20/08, 03/09, 17/09, 01/10, 15/10, 05/11, 26/11, 03/12) avec un taux d'assiduité de 90,50% de ses membres.

Le Comité d'orientation et de surveillance des filiales de la Caisse régionale du Nord Est constitué le 20 septembre 2004 par le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2007.

## Conventions “réglementées” et “déclarables”

Toute convention entre la Caisse régionale et l'un de ses administrateurs agissant directement ou indirectement ou par personne interposée doit être soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration, dans la mesure où elle ne concerne pas une opération courante conclue à des conditions normales. L'administrateur concerné est tenu d'en informer le Conseil d'Administration et ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

De plus, les prêts consentis à des administrateurs de la Caisse régionale ne peuvent l'être que par une décision spéciale et motivée du Conseil d'Administration.

De même, les prêts consentis à une personne morale qui a un ou plusieurs administrateurs communs avec la Caisse régionale doivent faire l'objet d'une décision spéciale et motivée du Conseil d'Administration.

## Conventions “réglementées”

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée ; les personnes concernées ont été invitées à ne pas participer à la délibération et n'ont pas pris part au vote relatif aux opérations entrant dans le champ d'application de la procédure ;

- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale des sociétaires.

## Conventions dites “déclarables”

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'Administration au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

### VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulleur

Michel DELAUNOY, Agriculteur

Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur

Pascal LEQUEUX, Agriculteur

### ADMINISTRATEURS

Francis CAPELLE, Agriculteur

Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulleur

Yves DELAINE, Agriculteur

Yves DETRAIGNE, Cadre Fonction Publique

Michel DOURLAND, Viticulleur

Bernard ESTIENNE, Agriculteur

Patrice FROMENT, Agriculteur

Ginette FUHREL, Inspecteur ONIC, retraitée

Jean-Pierre GUERIN, Agriculteur

Benoît LAMPSON, Agriculteur

Gilles LAUNOIS, Agriculteur

Bernard LEQUEUX, Chef d'entreprise retraité

François MAINSANT, Agriculteur

Bernard MALOISEAUX, Agriculteur

Jean NOTAT, Agriculteur

Philippe PINTA, Agriculteur

Jacques QUAEYBEUR, Agriculteur

Christian ROUSSEAU, Agriculteur-Viticulleur

Jean-Pierre TAYOT, Agriculteur

## REPRESENTANTS du COMITE D'ENTREPRISE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samuel MATHIEU - S.N.E.C.A. - Banque Privée  
Florence CANDELLATO - C.F.D.T. - Agence Laon Brossolette  
Jean-Luc GREUET - C.F.D.T. - Groupe Commercial Châlons  
Maryvonne LESAIN - F.O. - Nord Est Assur

## COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRESIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

### VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulleur

Michel DELAUNOY, Agriculteur

Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur

Pascal LEQUEUX, Agriculteur

### ADMINISTRATEURS

Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulleur

François MAINSANT, Agriculteur

Jean-Pierre TAYOT, Agriculteur

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DES FILIALES DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

### PRESIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

### MEMBRES

Pierre CHEVAL, Viticulleur

Michel DELAUNOY, Agriculteur

Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur

Pascal LEQUEUX, Agriculteur

Bernard MARY, Directeur Général

Bénédicte CONSTANT, Directeur Général Adjoint

Jean Louis BOUDIER, Directeur

Patrice BERWEILLER, Directeur

Frédéric LATAILLE, Directeur

Christian RONEZ, Directeur du Département Juridique & Gestion des Filiales

## 2 PRESENTATION DES COMITÉS DES PRÊTS

Pour une meilleure adaptation aux marchés et aux spécificités géographiques, il a été institué un Comité des Présidents de Caisses locales, dans chacun des départements de la circonscription de la Caisse régionale.

Le Conseil d'Administration nomme les membres de chaque Comité des Présidents des Caisses locales, sur la proposition des Conseils d'Administration des Caisses locales du ressort de ce Comité, chaque Caisse locale devant être représentée normalement par son président. Chaque Comité des Présidents des Caisses locales est associé à l'élaboration de la politique générale de crédit de la Caisse régionale. Par délégation du Conseil d'Administration, il oriente la distribution du crédit dans sa circonscription.

Chaque Comité des Présidents des Caisses locales peut déléguer ses pouvoirs à un comité des prêts départemental comprenant 3 membres au moins, désignés parmi les membres du Comité des Présidents des Caisses locales, dont au moins un administrateur de la Caisse régionale.

Une commission d'harmonisation de la délégation définit les principes généraux, les exclusions, cotations, limites maximales à respecter par marché, par chaque instance de décision habilitée à accorder les prêts.

Le Conseil d'Administration fixe la composition du comité des prêts aux entreprises chargé d'examiner les demandes de prêts entreprises et dont les décisions sont consignées sur un registre spécial.

### COMITÉ DES PRÊTS DÉPARTEMENTAUX

	AISNE	ARDENNES	MARNE
Président	P. Lequeux	J.P. Laporte	M. Delaunoy
Membres permanents	B. Lequeux J. Quaeybeur T. Lemaitre B. Baudrin R. Ternynck	J.C. Guillaume P. Rigoulot B. Singlit	P. Cheval JJ. Couchou-Meillot
Membres tournants	3 Présidents de Caisses Locales	4 Présidents de Caisses Locales	5 Présidents de Caisses Locales

### COMITÉ DES PRÊTS ENTREPRISES

TITULAIRES

Président Jean-Jacques COUCHOU MEILLOT  
Pierre CHEVAL  
Michel DELAUNOY  
Luc DÉMAZURE  
Jean-Pierre LAPORTE  
Pascal LEQUEUX

SUPPLÉANTS

Bernard LEQUEUX  
François MAINSANT  
Jacques QUAEYBEUR  
Jean-Pierre TAYOT

Le comité est présidé par le Président ou en son absence par l'un des vice-présidents.

- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et les délibérations sont consignées sur un registre signé par le président de séance.
- Une fiche de présence est également signée par les administrateurs présents.

## 3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Président et au Directeur Général tous pouvoirs pour accorder ou décider tous crédits de toute nature (délibération du 18 décembre 1995).

Il a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Aucune délégation n'a été accordée en matière de prise de participation.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'Administration est seul compétent.

## II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations conformément aux définitions de Place.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne du fait d'insuffisance de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de comptes-rendus au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## **1 TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

**Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**

**Références légales et réglementaires :** Code Monétaire et Financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

**Références propres au Crédit Agricole.**

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

**Références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est**

- Organisation générale du contrôle interne, présentée le 23 mars 1998 au Conseil d'Administration.
- Corps de procédures adopté le 23 mars 1998, révisé chaque année.
- Charte de déontologie présentée le 25 octobre 1999 au Conseil d'Administration.
- Règlement Intérieur en date du 15 septembre 2006 comportant dans sa section 6 les dispositions déontologiques.
- Règles de gestion de la déontologie des personnes sensibles présentées le 27 novembre 2000 au Conseil d'Administration.
- Dispositions déontologiques applicables aux opérations à titre personnel sur les Certificats Coopératifs d'Associés des initiés permanents, administrateurs, dirigeants, collaborateurs et élus du personnel de la Caisse régionale présentées le 20 septembre 2004 au Conseil d'Administration.
- Evolution du dispositif de contrôle interne présentée le 19 décembre 2005 au Conseil d'Administration.
- Politique risques crédits validée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2006.

## **2 PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### **Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés (dits de « 1<sup>er</sup> » et « 2<sup>ème</sup> degrés) et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré : inspection générale, audit).

### **Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit

Agricole du Nord Est, trois Responsables distincts, du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2005 avec information écrite à l'organe central (arrêté du 31 mars 2005 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006).

Les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

### **Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois Responsables des fonctions de Contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2007 sera présenté au Conseil d'Administration du 21 avril 2008 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes ; un rapport semestriel arrêté au 30 juin 2007 a été présenté devant le Conseil d'Administration du 24 septembre 2007.

### **Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit au moins trois fois par an sous sa présidence.

## **Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune des filiales porteuses de risques (COFINEP, NORD EST AGRO PARTENAIRES, NORD EST CHAMPAGNE PARTENAIRES, SAS INNOVATION NORD EST, NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL, CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport, pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est et les Caisses locales affiliées.

## **3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE**

### **a. Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité "Bâle II".

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est, à savoir les filières agro-alimentaires font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionné ci-dessus, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites établies en référence au fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant le 07 novembre 2005 et pour actualisation le 24 avril 2006.
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties / opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes, décisions sur la base d'analyses

formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière des risques de marché et de taux d'intérêt global basée sur des "scénarios catastrophes", appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles", et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Département Risques et Contrôle Permanent.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés (comité des risques, comité financier, Bureau du Conseil d'Administration, Conseil d'Administration).

### **b. Dispositif de contrôle permanent**

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique "risque" des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité des Responsables du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale.

Les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type "cartographie des risques", exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de relevés de vérification informatisés et font l'objet d'un compte-rendu de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeur de Groupe Commercial pour le réseau de distribution, Responsable de domaine pour les unités d'appui). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte-rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes, et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à l'ensemble des services ou filiales non encore couverts sera finalisé au premier semestre 2008. Dans le cadre d'une démarche Groupe Crédit Agricole, un plan d'action défini en 2007 visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- la distribution de crédits,
- l'activité de cautionnement,
- le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- l'animation de la vie locale,
- la souscription de parts sociales.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

#### c. Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant ; une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations, dans le cadre du GIE Synergie ;
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques, en application du règlement CRBF 2004-02 et les actions menées en lien avec les travaux issus de la "cartographie des risques" dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Bâle II".
- l'encadrement des prestations de services "essentielles" externalisées pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle a été mis en œuvre.
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois et règlements et normes internes relatives aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle.

Les collaborateurs du contrôle de la conformité disposent depuis fin 2007 de nouveaux outils permettant le renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux ainsi que la détection des délits d'initiés en application de la réglementation "Abus de marché".

La Caisse régionale du Nord Est a mis en œuvre les obligations nouvelles en application de la réglementation consécutive à la directive "Marchés des Instruments Financiers" ( MIF) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan de mise en conformité.

#### d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

##### Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit

Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

##### Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

##### Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2007, la Caisse régionale a engagé des actions d'organisation et d'évolution des systèmes d'information dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. A cet effet, un groupe de travail a été créé par la communauté informatique SYNERGIE pour effectuer les développements nécessaires en 2008.

##### Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

## Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné en 2007, les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière, notamment cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables ...

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1<sup>er</sup> degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2<sup>ème</sup> degré exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale de définir d'éventuelles actions correctrices, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

## Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

## e. Contrôle périodique (Contrôle Général / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'Audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions d'Audit visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques.  
Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent

et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'Audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Contrôle Général / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration.

# Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

---

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 219 975 720 € au 31/12/2007

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Caisse régionale.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Caisse relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 5 mars 2008

KPMG Audit,  
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard  
Associé

Paris, le 5 mars 2008

Présence Audit et Conseils  
Jean-Louis Vivian  
Associé

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES  
À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST, AU 31/12/2007**

**Département de l'Aisne (02)**

<b>Caisse locale</b>	<b>Siège social</b>
ANIZY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU
AUBENTON	Agence du Crédit Agricole - Place de la Gare - 02500 AUBENTON
BEAURIEUX	Agence du Crédit Agricole - 2, rue Paul Vincenot - BP 1 - 02160 BEAURIEUX
BOHAIN	Agence du Crédit Agricole - 37, rue du Château - 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
BRAINE	Agence du Crédit Agricole - 16, tue du Martroy - BP 1 - 02220 BRAINE
CHAUNY	Agence du Crédit Agricole - 29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY
COUCY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 38, rue de Coucy - BP 2 - 02300 TROSLY-LOIRE
CRECY SUR SERRE	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - BP 9 - 02270 CRECY SUR SERRE
FERE EN TARDOENOIS	Agence du Crédit Agricole - 13-15, rue des Marchands - 02130 FERE EN TARDOENOIS
FLAVY LE MARTEL	Agence du Crédit Agricole - 32, rue Roosevelt - BP 3 - 02520 FLAVY LE MARTEL
GUIGNICOURT	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - BP 18 - 02190 GUIGNICOURT
GUISE	Agence du Crédit Agricole - 71, rue des Docteurs Devillers - 02120 GUISE
HIRSON	Agence du Crédit Agricole - 123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON
LA CAPELLE	Agence du Crédit Agricole - 24-26, avenue du Général De Gaulle - BP 6 - 02260 LA CAPELLE
LA FERE ET TERGNIER	Agence du Crédit Agricole - 25, place Paul Doumer - 02800 LA FERE
LAON RURAL	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON
LAON URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON
LE NOUVION EN THIERACHE	Agence du Crédit Agricole - 23, rue Robert Degon - 02170 LE NOUVION EN THIERACHE
MARLE	Agence du Crédit Agricole - 15, rue Desains - 02250 MARLE
MONTCORNET	Agence du Crédit Agricole - 12, rue de la Gare - BP 10 - 02340 MONTCORNET
NEUILLY SAINT FRONT	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT
RIBEMONT	Agence du Crédit Agricole - 62, rue Blondel - 02000 RIBEMONT
SAINS RICHAUMONT	Agence du Crédit Agricole - 12, place de l'Hotel de Ville - 02120 SAINS RICHAUMONT
SAINT QUENTIN	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de Suzannes - 02100 SAINT QUENTIN
SOISSONNAIS	Agence du Crédit Agricole - 12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS
UNION DU SUD DE L'AISNE	Agence du Crédit Agricole - 68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY
VERVINS	Agence du Crédit Agricole - 12 Ter, rue Dusolon - BP 9 - 02140 VERVINS
WASSIGNY	Agence du Crédit Agricole - 8, rue du Général De Gaulle - BP 10 - 02630 WASSIGNY
COLLECTIVITES PUBLIQUES AISNE	Agence du Crédit Agricole - 50-52, Bd Pierre Brossolette - 02000 LAON

**Caisse locales**

**Siège social**

ASFELD	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Basse - BP 7 - 08190 ASFELD
ATTIGNY-TOURTERON	Agence du Crédit Agricole - 18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY
BUZANCY - GRANDPRE	Agence du Crédit Agricole - rue Chantereine - 08250 GRANDPRE
CARIGNAN	Agence du Crédit Agricole - 8, place du Docteur Gairal - BP 2 - 08110 CARIGNAN
CARIGNAN RURAL	Agence du Crédit Agricole - 8, place du Docteur Gairal - BP 2 - 08110 CARIGNAN
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Agence du Crédit Agricole - 50, avenue Forest - 08009 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CHATEAU PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 30, rue de la Sommevieu - BP 04 - 08360 CHATEAU PORCIEN
CHAUMONT PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - BP 9 - 08220 CHAUMONT - PORCIEN
JUNIVILLE	Agence du Crédit Agricole - 63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE
LE CHESNE	Agence du Crédit Agricole - 28, place Carnot - 08400 VOUZIERS
MACHAULT	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Guillaume Machault - 08310 MACHAULT
MEZIERES RURAL	Agence du Crédit Agricole - 50, avenue Forest - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
MONTHOIS	Agence du Crédit Agricole - 28, PLace Carnot - 08400 VOUZIERS
NOVION PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - 08300 RETHEL
RENWEZ	Agence du Crédit Agricole - 1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
RETHEL	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - BP 6 - 08300 RETHEL
ROCROI	Agence du Crédit Agricole - 11, place d'Armes - 08230 ROCROI
RUMIGNY	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - 08290 LIART
SEDAN URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - BP 326 - 08202 SEDAN
SEDAN RURALE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - BP 326 - 08202 SEDAN
SIGNY L'ABBAYE	Agence du Crédit Agricole - 19, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE
SIGNY LE PETIT	Agence du Crédit Agricole - 8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT
VALLEE DE LA MEUSE	Agence du Crédit Agricole - 271, place Aristide Briand - 08170 FUMAY
VOUZIERS	Agence du Crédit Agricole - 28-30, place Carnot - 08400 VOUZIERS

**Caisse locales**

**Siège social**

ANGLURE	Agence du Crédit Agricole - 17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE
AY CHAMPAGNE	Agence du Crédit Agricole - 130, boulevard Charles de Gaulle - 51160 AY
BETHENIVILLE	Agence du Crédit Agricole Mutuel - Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENIVILLE
BRIE CHAMPOENOISE	Agence du Crédit Agricole - 25, rue de la Libération - BP 1 - 51270 MONTMORT /LUCY
CANTON DE MARSON	Agence du Crédit Agricole - Rue Mermoz - 51460 COURTISOLS
COOLE ET SOUDE	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
COTE DES BLANCS	Agence du Crédit Agricole - 9, rue Charpentier Laurain - 51190 MESNIL-SUR-OGER
DORMANS	Agence du Crédit Agricole - 16, place du Luxembourg - BP 27 - 51700 DORMANS
EPERNAY	Agence du Crédit Agricole - 8-18, avenue E. Vallé - 51200 EPERNAY
ESTERNAY	Agence du Crédit Agricole - 6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY
FERE CHAMPOENOISE ET SOMMESOUS	Agence du Crédit Agricole - 171, rue Mal de L. De Tassigny - BP 4 - 51230 FERE CHAMPOENOISE
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Chanzy - BP 5 - 51380 VERZY
JALONS	Agence du Crédit Agricole - 32, Avenue de Paris - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
MONTMIRAIL	Agence du Crédit Agricole - 31, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL
MOURMELON - BOUY	Agence du Crédit Agricole - 5, place Clémenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND
REGION DE SUIPPES	Agence du Crédit Agricole - 4, rue Chevallot Aubert - BP 5 - 51600 SUIPPES
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs - Les Essillards - rue Léon Patoux - 51100 REIMS
REIMS URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 34, rue Ponsardin - 51100 REIMS
RURALE DE LA REGION CHALONS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
STE MENEHOULD ET VILLE/TOURBE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD
SERMAIZE LES BAINS	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de St-Dizier - BP 14 - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS
SEZANNE	Agence du Crédit Agricole - 32, place de la République - 51120 SEZANNE
SUD ARGONNAIS à GIVRY	Agence du Crédit Agricole - Place de la Halle - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
VALLEE DE LA MARNE	Agence du Crédit Agricole - rue Paul Douce - 51480 DAMERY
VALLEE DE LA MARNE A RECY	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
VALLEES DU BLANC	Agence du Crédit Agricole - centre commercial - 51240 POGNY
VERTUS	Agence du Crédit Agricole - 35, boulevard Paul Goerg - BP 44 - 51130 VERTUS
VESLE ET TARDENOIS	Agence du Crédit Agricole - 5, rue des Ecoles - BP20 - 51170 FISMES
VITRY LE FRANCOIS	Agence du Crédit Agricole - 22, place de la Halle - 51300 VITRY-LE-FRANCOIS
COLLECTIVITES PUBLIQUES MARNE	Mont-Bernard, route de Suippes - 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
DEVELOPPEMENT PARTAGE (02 - 08 - 51)	Caisse Régionale du Crédit Agricole - 25, rue Libergier - 51100 REIMS

# **PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2008.**

## **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

### *Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2007 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

## **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

### *Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

## **TROISIÈME RÉSOLUTION**

### *Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts*

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 54 375 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 18 723 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

## **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

### *Approbation des conventions réglementées*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

## **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

### *Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales*

Sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2004 a été fixé à 4,365 %,
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2005 a été fixé à 3,670 %,
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2006 a été fixé à 4,05 %,
- décide de fixer à 4,56 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2007.

Cet intérêt ouvre droit à l'abattement de 40 % pour les ayants droit ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 22 Mars 2008.

La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des excédents.

## **SIXIÈME RÉSOLUTION**

### *Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés*

L'Assemblée Générale :

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2004 a été fixée à 1,66 € par titre,
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2005 a été fixée à 1,96 € par titre,
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2006 a été fixée à 2,21 € par titre,
- fixe à 2,42 € par titre la rémunération pour l'exercice 2007 des certificats coopératifs d'associés. Pour les certificats coopératifs d'associés dont la date de jouissance est le 17 décembre, cette rémunération est ramenée sur le principe du prorata temporis à 0,12 € par titre.

Ce dividende ouvre droit à l'abattement de 40 % pour les ayants droit ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 22 mars 2008.

La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des excédents.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2007 :

● Résultat 2007	118 212 667,56 €
● Report à nouveau	1 345 141,04 €
● Intérêts aux parts sociales	6 005 655,06 €
● Dividendes CCA	14 304 354,04 €
● Solde disponible	99 247 799,50 €

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

● 3/4 du solde disponible à la réserve légale	74 435 849,63 €
● Réserve facultative	22 447 696,51 €
● Dotation FADER	1 182 126,68 €
● Dotation Fonds Social	1 182 126,68 €
● Total	99 247 799,50 €

## HUITIÈME RÉSOLUTION

*Constatation de la variation du capital social*

L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice 2007, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

● Capital social au 31 décembre 2006	219 979 080 €
● Capital social au 31 décembre 2007	219 975 720 €
● Soit une diminution de	3 360 €

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale approuve :

- Les remboursements des parts sociales opérés au cours de l'exercice 13 517 865 € (soit 901 191 parts de 15 € de valeur nominale).
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice 14 505 € (soit 967 parts de 15 € de valeur nominale).
- Les souscriptions de CCA intervenues au cours de l'exercice 13 500 000 € (soit 900 000 certificats de 15 € de valeur nominale).

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

*Renouvellement partiel du Conseil d'Administration*

Madame Ginette FUHREL  
Messieurs Jean-Pierre LAPORTE,  
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT,  
François MAINSANT,  
Jean-Pierre GUERIN,  
Benoît LAMPSON,

administrateurs sortants sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à leur terme des mandats d'administrateur de Monsieur Bernard ESTIENNE et Monsieur Patrice FROMENT qui ne sollicitent pas le renouvellement de leurs mandats. Conformément à l'article 27-3 des statuts, Messieurs Antoine GERBAUX et Laurent MANGEART se sont portés candidats et sollicitent un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

## LISTE DES PRÉSIDENTS DES CAISSES LOCALES au 31/12/2007

Denis ALLAVOINE, Caisse locale de Sains-Richaumont	Jean-Pierre LEGUILLETTE, Caisse locale de l'Union du Sud de l'Aisne
Anne APPERT, Caisse locale de Canton de Marson	Thierry LEMAITRE, Caisse locale de Marle
Thierry BAILLY, Caisse locale de Vervins	Bruno LEMOINE, Caisse locale de Coucy-Le-Château
Bernard BAUDRIN, Caisse locale de Guise	Pascal LEQUEUX, Caisse locale de La Fère et Tergnier
Jacky BOCHET, Caisse locale de la Vallée de La Marne	Bernard LEQUEUX, Caisse locale de Laon Urbain
Philippe BOULANGER, Caisse locale de Beaurieux	Philippe LEVEQUE, Caisse locale de Neuilly-Saint-Front
Luc BOUTROY, Caisse locale de Ribemont	Daniel LIEGEOIS, Caisse locale de Carignan Rural
Henri BRICHART, Caisse locale d'Hirson	Joël LUDINART, Caisse locale de Rethel
Claude CAILLIETTE, Caisse locale Rurale de la Région de Châlons	Bernard MALOISEAUX, Caisse locale de Développement Partagé
Martial CAUCHY, Caisse locale d'Anizy-le-Château	Laurent MANGEART, Caisse locale de Novion-Porcien
Jean-Paul CAYE, Caisse locale de Sermaize-les-Bains	Béatrice MERCIER, Caisse locale de le Nouvion-en-Thiérache
Jean-Pierre CHARBAUX, Caisse locale de Brie Champenoise	Michel-Ange MICHON, Caisse locale de Montmirail
Christian CHARDAIN, Caisse locale de Fère-Champenoise et Sommesous	Michel MUZART, Caisse locale de Ste-Menehould et Ville-sur-Tourbe
Alain CHARRIER, Caisse locale de Reims Urbain	Brigitte OUDET, Caisse locale de Renwez
Pierre CHEVAL, Caisse locale d'Ay-Champagne	Patrick PAVIE, Caisse locale de Flavy-Le-Martel
Michel COLIN, Caisse locale de Vouziers	Michel PIERCOURT, Caisse locale de Crécy-sur-Serre
Daniel COLLARD, Caisse locale de Jâlons	Brigitte PILARD, Caisse locale de Mézières Rural
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Caisse locale de Vertus	Florent PREVOT, Caisse locale de Reims Rural
Xavier CREPEL, Caisse locale de Wassigny	Jean-Paul PREVOST, Caisse locale de Sézanne
Jean DECORNE, Caisse locale de Mourmelon - Bouy	Xavier PREVOST, Caisse locale de Bohain
Michel DELAUNOY, Caisse locale de Vitry-le-François	Jacques QUAHEYBEUR, Caisse locale de La Capelle
Erick DE SOUSA, Caisse locale de La Côte-des-Blancs	Jean-Louis RAPIN, Caisse locale de Bétheniville
Victor DEWEZ, Caisse locale d'Asfeld	Francis RENARD, Caisse locale des Collectivités Publiques de La Marne
Claude DOLIVET, Caisse locale de Chaumont-Porcien	Claude RENARD, Caisse locale de la Grande Montagne de Reims
Michel DOURLAND, Caisse locale de Dormans	Pierre RIGOULOT, Caisse locale de Charleville-Mézières
Jean-Louis DOYEN, Caisse locale d'Attigny-Tourteron	Marie-Claude ROBERT, Caisse locale de Signy-L'Abbaye
Henry EDMOND, Caisse locale de Sedan Urbain	Christian ROUSSEAU, Caisse locale d'Esternay
André FLORENT, Caisse locale de Signy-Le-Petit	Denis ROUSSEAU, Caisse locale de Juniville
Gilles FRANCOIS, Caisse locale du Sud Argonnais	Jean ROY, Caisse locale d'Anglure
Patrice FROMENT, Caisse locale de Château-Porcien	Jean-Luc SAMIER, Caisse locale du Soissonnais
Ginette FUHREL, Caisse locale de la Vallée de La Marne à Récy	James SEURAT, Caisse locale de Coole et Soude
Madeleine GABRIEL, Caisse locale de Fère-en-Tardenois	Olivier SIMPHAL, Caisse locale de Montcornet
Antoine GERBAUX, Caisse locale Urbaine de la Région de Châlons	Benoît SINGLIT, Caisse locale de "Le Chesne"
Gérard GRAUX, Caisse locale de Vesle et Tardenois	Olivier TABARY, Caisse locale d'Aubenton
Jean-Pierre GUERIN, Caisse locale de Monthois	Ernest TEMPLIER, Caisse locale des Collectivités Publiques de l'Aisne
Jean-Claude GUILLAUME, Caisse locale de Machault	Remy TERNYNCK, Caisse locale de Chauny
Hubert HABAY, Caisse locale de Carignan	Gildas THIEBAULT, Caisse locale de Buzancy-Grandpré
Alain HAUTUS, Caisse locale de Guignicourt	Dominique THOMAS, Caisse locale de la Région de Suippes
Frédéric HENNART, Caisse locale de Braine	Dominique TREPANT, Caisse locale de Saint-Quentin
Philippe HINCELIN, Caisse locale des Vallées du Blanc	Raynald TRITANT, Caisse locale d'Epernay
Marie KLEIN, Caisse locale de Laon	Yves TROCHAIN, Caisse locale de Rocroi
Jean-Pierre LAPORTE, Caisse locale de Rumigny	Jules VAN REETH, Caisse locale de la Vallée de la Meuse
Gilles LAUNOIS, Caisse locale de Sedan Rural	

## L'ÉQUIPE DE DIRECTION (mars 2008)

**Bernard MARY**  
Directeur Général

**Jean-Louis BOUDIER**  
Directeur Adjoint

**Patrice BERWEILLER**  
Directeur de la Banque Privée et de la Filière Immobilière

**Vincent DEMARCKE**  
Directeur Bancaire

**Fabienne HALLEREAU**  
Directeur des Assurances

**Stéphane JEANJEAN**  
Directeur du Multicanal et de la Relation Client

**Frédéric LATAILLE**  
Directeur Financier

**Stéphane MOURET**  
Directeur Commercial et Marketing

**Ghislain PARISOT**  
Directeur des Ressources Humaines

**Guillaume ROESCH**  
Secrétaire Général

## LES FEMMES ET LES HOMMES

Sociétaires	<b>166 229</b>
Caisses locales	<b>85</b>
Administrateurs (Caisses locales)	<b>1 105</b>
Salariés à l'écoute des clients et prospects	<b>2 666</b>
Clients, dont 2 911 entreprises	<b>837 539</b>
Nouveaux clients dont 25 014 de moins de 25 ans	<b>41 571</b>

## CHIFFRES CLÉS

### LES RÉSULTATS

Le bilan	<b>18 173 Millions d'euros</b>
Les fonds propres	<b>1 999,6 Millions d'euros</b>
Le résultat	<b>118,2 Millions d'euros</b>
Résultat / bilan	<b>0,65 %</b>

## LES SERVICES

Agences de bancassurance de proximité	<b>158</b>
Groupe Commercial Nord Est Direct	<b>1</b>
Agences Banque Privée	<b>7</b>
Centre d'affaires Grande Clientèle et Syndication	<b>1</b>
Centres d'affaires Collectivités Publiques et Institutionnels	<b>3</b>
Centres d'affaires PME	<b>4</b>
Agence Promotion Immobilière	<b>1</b>
Agences Conseil (Habitats, Projets)	<b>3</b>
Agences Square Habitat	<b>14</b>
Espaces Mozaïc	<b>4</b>
Points Passerelle	<b>5</b>
Services Points Verts	<b>505</b>
Boutiques vertes	<b>104</b>
Automates bancaires	<b>305</b>
Cartes bancaires	<b>499 946</b>
Comptes de dépôt à vue (hors clientèle financière)	<b>567 900</b>
Comptes - Services	<b>317 028</b>